

**CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA VILLE DE CRÉTEIL**

**--ooOoo--**

**LUNDI 13 FÉVRIER 2023**



# SOMMAIRE

I.	Approbation du compte rendu de la séance du 5 décembre 2022	02
II.	Communication des décisions prises par Monsieur le Maire du 18 novembre 2022 au 6 février 2023, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal	02

--ooOoo--

## Adoption des délibérations présentées à la séance :

1-13	Attribution de deux subventions exceptionnelles de 5000 euros chacune à la Croix Rouge, en soutien aux sinistrés de Turquie et de Syrie, dans le cadre d'une aide d'urgence. <b>Rapporteur : Monsieur BRAUD</b>	04
1-1	Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville et au CCAS de Créteil pour l'année 2022. <b>Rapporteur : Madame MATTEI</b>	05
1-2	Budget principal : Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023. <b>Rapporteur : Monsieur PESSAQUE</b>	07
1-3	Budget annexe de chauffage urbain : Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023. <b>Rapporteur : Monsieur PESSAQUE</b>	27
1-4	Renouvellement de la garantie communale à Créteil Habitat - SEMIC concernant l'acquisition en VEFA de 30 logements sociaux construits par ICADE PROMOTION. <b>Rapporteur : Monsieur BRAUD</b>	29
1-5-1	Désignation d'un représentant de la commune au sein de la commission permanente «Urbanisme cadre de vie, travaux, logement, développement durable et environnement».	
1-5-2	Désignation d'un représentant de la commune au sein de la commission consultative des services publics locaux (CCSL). <b>Rapporteur : Monsieur le Maire</b>	30
1-6	Désignation d'une personnalité au conseil d'administration de l'Organisation Municipale de Tourisme (OMT). <b>Rapporteur : Monsieur le Maire</b>	30
1-7	Communication du rapport annuel d'activité du syndicat mixte INFOCOM' 94 pour l'année 2021 Communication du rapport annuel d'activité du syndicat mixte INFOCOM' 94 pour l'année 2021. <b>Rapporteur : Madame HACHMI</b>	31
1-8-1	Adoption d'un avenant à la convention de participation au déploiement du dispositif «Pass numérique» avec la Métropole du Grand Paris.	
1-8-2	Adoption de la convention cadre de participation au déploiement du dispositif "Pass numérique" avec les partenaires locaux. <b>Rapporteur : Madame HACHMI</b>	35
1-9	Modification des conditions d'attribution du «forfait mobilités durables» <b>Rapporteur : Madame TORGEMEN</b>	37
1-10	Renouvellement de la convention portant adhésion au service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels du CIG. <b>Rapporteur : Madame TORGEMEN</b>	37
1-11	Modification de la quotité de travail du médecin de médecine professionnelle.	

	<b>Rapporteur : Madame TORGEMEN</b>	<b>37</b>
1-12	Modification du tableau des emplois du personnel communal : Suppressions et créations d'emplois. <b>Rapporteur : Madame TORGEMEN</b>	<b>38</b>
2-1	Quartiers Chenevier-Démenitroux-Centre ancien (CQ n° 4) : Approbation de la cession du terrain d'assiette du parking Monfray. <b>Rapporteur : Monsieur HÉLIN</b>	<b>41</b>
3-1	Signature de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD). <b>Rapporteur : Monsieur TOLÉDANO</b>	<b>48</b>
3-2	Vacation de médiation culturelle : Fixation du taux horaire. <b>Rapporteur : Madame VORCHIN</b>	<b>55</b>
3-3	Motion «UPEC : Les étudiants et les enseignants en Sciences de l'Éducation, en Sciences sociales et en STAPS sur le site Pyramide doivent être relogés dans les meilleurs délais pour retrouver des conditions d'enseignement dignes et adaptées». <b>Rapporteur : Madame SIMON-DECK</b>	<b>56</b>
3-4	Motion «Créteil Soleil : Les engagements pris par Klépierre pour une rénovation intégrale du centre commercial doivent être tenus». <b>Rapporteur : Madame TORGEMEN</b>	<b>58</b>
3-5	Motion «Retraites : Une réforme injuste et brutale». <b>Rapporteur : Monsieur BRAUD</b>	<b>63</b>
	<b>Questions diverses</b>	<b>68</b>

## CONSEIL MUNICIPAL

### de la Ville de CRÉTEIL

**Lundi 13 février 2023**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent CATHALA, à 20 h 30.

**M. le Maire** : Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je vous propose de commencer cette séance du Conseil Municipal.

Je dois tout d'abord installer Monsieur Jean-Jacques MAILLOT dans ses fonctions de conseiller municipal, à la suite de la démission de Madame GARCIA-KLETHI à qui je souhaite un prompt rétablissement, Madame GARCIA ayant quelques ennuis de santé.

*(Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers).*

**Étaient présents** : M. CATHALA, M. PELISSOLO, Mme BOULARD, M. PLACE, Mme GARRIGOU-GAUCHERAND, M. ELHARRAR, M. MAÏZ, Mme SOL, M. DUKAN, Mme VORCHIN, M. URGIN, Mme TORGEMEN, M. PESSAQUE, Mme VALLIER, M. MBOUMBA, Mme DIALLO, M. BIEN, Mme ADNANE, M. HÉLIN, Mme HACHMI, M. DUFEU, M. WANNIN, Mme CAMARA, Mme HÉNON, Mme MÉLIGNE, M. PALMIER, Mme ANAMBA-ONANA, M. SASPORTAS, M. TEISSÈDRE, M. BRAUD, M. ESOR, Mme CHRISTON, M. TOLÉDANO, M. TAHRI, Mme MORVAN, Mme RUPAIRE, Mme MATTEI, M. MAILLOT, Mme RABA, M. HEBBRECHT, M. BETOUCHE, Mme LÔ, M. DING, Mme DUPUIS, M. KÉRISIT (arrivé à 20h55).

**Absents** : Mme SALVIA, M. MULUMBA.

**Mandats** : Mme SIMON-DECK (pouvoir à M. DUKAN), Mme DEPREZ (pouvoir à M. CATHALA), Mme DIASSE (pouvoir à Mme SOL), Mme ANGLÈS (pouvoir à M. BRAUD), Mme PERREAU (pouvoir à Mme VALLIER), M. HENRY (pouvoir à Mme GARRIGOU-GAUCHERAND).

*(Le quorum est atteint).*

*(Mme VALLIER est désignée secrétaire de séance).*

**I. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022.**

**M. le Maire :** Nous devons maintenant approuver le procès-verbal de la séance du 5 décembre. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ou de modification?

*(Aucun conseiller ne demande la parole)*

**(Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité).**

**II. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire du 18 novembre 2022 au 6 février 2023, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, en vertu de la délégation d'attributions du Conseil municipal.**

**M. le Maire :** Y a-t-il des demandes d'explication?

**M. HEBBRECHT :** Oui, Monsieur le Maire, juste trois demandes d'explication sur la décision 2022-288. Vous annoncez dans cette décision la mise à demande de mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la Place du Port et des abords pour 1,4 M€. Vous désignez le maître d'ouvrage. Conformément à ce qui a été annoncé lors du comité de liaison des comités de quartier, je pense que c'est déjà bien avancé, pouvons-nous avoir la vision de ce qui est prévu?

Cette requalification est déjà annoncée dans le DOB également, avons-nous déjà une vision de ce qui est prévu?

**M. le Maire :** Il s'agit de l'étude confiée au maître d'œuvre pour le plan d'aménagement de l'ensemble.

**M. HEBBRECHT :** N'est-il pas fini ce plan encore, ou est-il déjà préparé?

**M. le Maire :** Il a été adopté en bureau municipal et va être présenté à la concertation en mars/avril. Nous aurons ensuite à délibérer sur le projet définitif.

**M. HEBBRECHT** : D'accord. Une deuxième demande, sur la 2023-01. Je n'ai pas compris. C'est une décision relative aux prestations d'accompagnement et de sécurisation des mariages. Cette tâche serait confiée à la régie de quartier pour une somme de 8 000 €. Quelles prestations que va remplir la régie de quartier face à ce genre de problème? Je ne vois pas tellement ce qu'une régie de quartier va s'occuper de cela.

**M. le Maire** : L'un agent qui assure la surveillance des mariages, la cérémonie, depuis de longues années, a pris sa retraite. Il a maintenant le statut d'employé de la régie de quartier. Nous le rémunérons en passant par la régie de quartier.

**M. HEBBRECHT** : Il occupe toujours les fonctions d'organisation, de surveillance et de sécurisation des mariages, ici, à l'Hôtel de Ville.

**M. le Maire** : Il ordonne le déroulement des cérémonies. C'est M. Koulibaly.

Comme nous ne pouvions plus le rémunérer sur la ville, puisqu'il avait fait valoir ses droits à la retraite, il est rémunéré sur la régie de quartier.

**M. HEBBRECHT** : C'est bien. Il continue malgré la retraite.

Dernier point, la décision 2023-17 relative à la maintenance préventive et corrective du système de vidéoprotection pour la ville de Créteil. Il nous est dit que pour 11337 €, il y aurait une maintenance préventive et corrective incluse dans le forfait trimestriel. Je suppose que ce sera sur les 50 caméras, deux ou trois fois dans l'année. Enfin je ne sais pas comment cela va se passer. Quelle est la fréquence de cette maintenance? Et après ça, vous mettez des bons à commande pour la maintenance corrective hors redevance forfaitaire. C'est donc souvent en plus, sur des caméras qui ont des problèmes, ou ? C'est passé comment ce marché? C'est pour l'année ?

**M. le Maire** : C'est un contrat limité dans le temps à trois mois en attendant le prestataire définitif.

**M. HEBBRECHT** : Il n'est donc toujours pas désigné, cela ne sera pas forcément celui-ci. D'accord, il y a donc toujours une

étude de marché? La somme me paraissait faible, c'est pourquoi je vous pose la question.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. le Maire** : Pas d'autres questions?

*(Aucun conseiller ne demande la parole.)*

Vous me donnez acte de la communication.

**1-13 Attribution de deux subventions exceptionnelles de 5 000 euros chacune à la Croix Rouge, en soutien aux sinistrés de Turquie et de Syrie, dans le cadre d'une aide d'urgence.**

**M. le Maire** : Nous abordons maintenant le premier point à l'ordre du jour, qui concerne l'attribution de deux subventions exceptionnelles en solidarité avec la Turquie et la Syrie. C'est Monsieur BRAUD, je crois, qui présente.

**M. BRAUD** : À la suite des différents séismes qui ont frappé la Turquie et la Syrie, avec notamment des secousses de 7,8 sur l'échelle de Richter, donc qui ont frappé des régions de ces deux pays 6 février et les jours suivants, des populations entières se sont retrouvées aujourd'hui sans abri dans une zone densément peuplée, faisant ainsi des milliers de morts, et aussi de très nombreux blessés et d'importants dégâts matériels.

Face à l'urgence, la commune de Créteil souhaite contribuer à l'élan de solidarité qui s'est immédiatement manifesté. C'est la raison pour laquelle, il est proposé de soutenir via la Croix-Rouge les populations turques et syriennes en situation de survie. Il vous est donc proposé de bien vouloir attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € en faveur des sinistrés turcs et 5 000 € en faveur des sinistrés syriens, via la Croix-Rouge. Donc, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette action.

**M. le Maire** : Des demandes d'intervention?

*(Aucun conseiller ne demande la parole.)*

Adoptée à l'unanimité.



\*\*\*

**M. le Maire :** Avant d'aborder le rapport d'orientation budgétaire, j'ai oublié d'informer le Conseil Municipal que la conférence des présidents avait retenu deux motions, l'une relative à la réforme des retraites, l'autre au centre commercial régional.

Une résolution vient d'être déposée sur table concernant l'université Paris-Est Créteil, pour laquelle nous nous prononçons en faveur de travaux dans l'immeuble privé des Pyramides.

Nous avons donc trois motions et non deux.

\*\*\*

**1-1**      **Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville et au CCAS de Créteil pour l'année 2022.**

**M. le Maire :** Madame MATTEI, vous avez la parole.

**Mme MATTEI :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, afin de promouvoir l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, la législation prévoit qu'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes soit présenté au Conseil Municipal, préalablement au débat sur le projet du budget. Le rapport joint en annexe présente les données chiffrées des actions sportives, culturelles et sociales réalisées à la ville et au CCAS de Créteil au cours de l'année 2022.

Il précise que la commune comptait au 31 décembre 2021 1850 agents permanents avec 53 % de femmes et 47 % d'hommes.

Cette répartition est plus équilibrée que celle des communes de la petite couronne.

Cependant, on relève une surreprésentation des femmes dans la filière administrative (83 %) et une sous-représentation de celles-ci dans la filière technique (39 %). Néanmoins, cette répartition correspond aux statistiques que l'on retrouve tant au niveau national que francilien.

La répartition femmes/hommes par catégorie est plus équilibrée à Créteil qu'au niveau national :

- 61 % des agents de catégorie A sont des femmes (contre 62 % au national) ;
- 50 % des agents de catégorie B sont des hommes (contre 37 % au niveau national) ;
- 53 % des agents de catégorie C sont des femmes (contre 61 % au niveau national).

En matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, la collectivité initie un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle. Il vise à :

- Garantir l'égal accès des femmes et hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- Évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle ;
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence et de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes est également portée à travers les politiques publiques municipales et des initiatives développées dans le rapport joint en annexe, comme le soutien au Festival international des Films de Femmes.

Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport.

**M. le Maire** : Merci, Madame MATTEI. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

**M. HEBBRECHT** : Mes chers collègues, Monsieur le Maire, tout d'abord je tiens à remercier les services pour l'excellence de ce rapport, qui comporte beaucoup d'informations sur nos agents, sur le nombre d'hommes et de femmes qui composent nos services. La seconde partie de ce rapport est également fort intéressante. Serait-il possible pour l'année prochaine d'avoir des éléments quant aux participations aux différents ateliers, pour voir si le nombre a progressé au fil des années ? Ces informations semblent utiles en matière de prévention et de

protection des violences et des discriminations. Vous annoncez la création du guide sur les procédures de signalement. Serait-il possible d'en avoir un? Ce serait utile de savoir exactement comment il est fait.

Deux questions pour finir :

1. Qu'il nous soit fait un retour sur les actions de prévention contre les violences familiales;
2. Sur les projets pour 2023, dans le cadre du droit des femmes le 8 mai prochain, une action de sensibilisation est prévue pour le sport féminin, a priori seulement sur le marché du Mont-Mesly. Pourquoi juste ce marché et pas dans un autre endroit qui serait également populaire?

Dans l'attente de ces réponses, nous prenons acte du rapport. C'est évident.

**M. le Maire** : Madame MATTEI peut répondre, mais la manifestation est prévue sur le marché du Mont Mesly, c'est parce qu'il y a beaucoup de monde.

**M. HEBBRECHT** : On peut aussi le faire sur d'autres.

**Mme MATTEI** : Ce n'est pas la seule action que nous menons pour le 8 mars.

**M. HEBBRECHT** : Oui, il y en a deux autres, mais ma question est : pourquoi juste sur le Mont-Mesly?

**M. le Maire** : C'est donc un dont acte.

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

## 1-2 **Budget principal : Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023.**

**M. le Maire** : Monsieur PESSAQUE, pour le rapport d'orientations budgétaires.

**M. PESSAQUE** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme chaque année et en application du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires doit précéder l'examen du budget primitif.

Ce rapport présente les orientations qui guideront les choix budgétaires que nous vous soumettons pour en débattre.

Depuis 2020, la zone euro a subi une série de chocs sans précédent par leur ampleur – pandémie COVID, confinement long en Chine, guerre en Ukraine – qui ont désorganisé l'économie mondiale, entraîné une grave récession suivie d'une reprise éphémère qui débouche sur une quasi-stagnation depuis le dernier trimestre 2022. Ce monde chaotique où toute prévision est aussitôt infirmée a engendré des pénuries d'énergie, des goulets d'étranglement du fait des délocalisations de production et induit une flambée inflationniste des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés qui s'est rapidement propagée à l'ensemble de l'économie.

En France, les mesures gouvernementales de soutien temporaire aux entreprises et au pouvoir d'achat des ménages ont un peu atténué l'explosion de l'inflation, mais au prix de l'envol de la dette publique de l'État qui devient une réelle et stérile contrainte budgétaire. Les dernières prévisions de la Banque de France font état d'un scénario en trois «R» :

- Résilience en 2022 ;
- Ralentissement fin 2022, début 2023 ;
- Reprise en 2024 avec une inflation de 6 % en 2022 et 2023, puis 2,5 % en 2024.

Ces éléments, conjugués à la forte hausse des taux d'intérêt décidée par la Banque Centrale européenne pour ramener l'inflation à 2 % en 2025, feraient fléchir la croissance de l'économie aux alentours de 0,3 à 0,5 % en 2023. Ce qui entraînera une baisse du pouvoir d'achat par habitant des ménages sur deux années consécutives : -0,6 % en 2022 et -0,4 % en 2023.

Tout comme les ménages et pour les mêmes raisons, les collectivités locales sont à la peine pour établir leur budget 2023. À titre d'exemple, pour la ville de Créteil, la facture énergétique (4 M€ en 2021) a bondi à 5 M€ en 2022 et sera de 9 M€ en 2023. Cette évolution aurait été pire si la ville, par sa démarche écoresponsable, n'avait pas mis en place son réseau de chauffage urbain alimenté par l'usine

d'incinération des ordures ménagères Valo'Marne et connecté à la géothermie, dans son propre intérêt et surtout dans celui des habitants.

La ville a confirmé son attractivité en 2022 avec un taux de chômage au troisième trimestre inférieur à la moyenne nationale de 7,3 % et auprès de grandes entreprises qui ont conforté leur ancrage cristolien.

Toutefois et probablement du seul fait du recensement limité à 8 % de la population maintes fois critiqué, Créteil a perdu 738 habitants au cours de l'année 2022 et compte 92 984 habitants.

Il s'ensuit une quasi-stagnation des dotations de l'État qui, du fait de l'inflation, perdent environ 12 % en cumulé sur les années 2022 et 2023. En contrepartie, le gouvernement a instauré deux mécanismes compensatoires qui limitent les surcoûts pour les collectivités : «l'amortisseur électricité» et le «filet de sécurité face à l'inflation».

Mais surtout, le gouvernement a décidé une revalorisation inédite forfaitaire de 7,1 % des valeurs locatives, donc des bases fiscales de la taxe foncière, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, des propriétés non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ce qui est une manière de transférer aux habitants et entreprises industrielles le poids des ajustements financiers de l'État.

En conséquence de quoi et pour ne pas ajouter aux difficultés financières des ménages et des entreprises pourvoyeuses d'emplois, à ce stade de l'élaboration budgétaire, la majorité municipale propose de geler le taux de ces taxes communales.

La politique pro active de recherche de cofinancements et de subventions, sera poursuivie, notamment auprès du «fonds vert» dont la finalité est d'accélérer les projets de transition écologique des collectivités territoriales.

Le cadre financier 2023 ainsi défini autorise environ 17 M€ d'investissements qui s'inscrivent dans la programmation pluriannuelle des investissements et une trajectoire budgétaire volontariste soutenable, en coordination avec GPSEA. Ces investissements s'inscrivent dans le «plan d'action sur l'énergie» adopté fin 2022 et participent tous du développement durable et pour certains, de l'accès au numérique pour tous.

Ils intéressent au premier chef les tout petits, les enfants des écoles et la qualité de vie de nos concitoyens. Qu'il s'agisse de :

- la poursuite de la restructuration de la crèche de la Brèche ;
- la requalification de la place du Port et de ses abords, avec GPSEA ;
- la poursuite de l'opération du «triangle Nord de l'Échat» ;
- du budget participatif porteur de démocratie locale ;
- la rénovation et sécurisation des parkings Brossolette et Haye aux Moines ;
- la poursuite du plan de rafraîchissement des écoles ;
- la première tranche du programme de végétalisation des cours d'école ;
- l'isolation des bâtiments scolaires : Buttes, Beuvin, Péguy ;
- la requalification de voiries, certaines en lien avec GPSEA : Bellevue, Louise, Chéret, Billotte ;
- l'accélération du passage en LED de l'éclairage public ;
- la création du FAB LAB pour faciliter l'accès au numérique.

Afin d'équilibrer le budget, le financement de ces investissements nécessite le recours à l'emprunt. Conditionné par un autofinancement en baisse, il sera calculé au plus juste compte tenu de la forte remontée des taux.

Au 1er janvier 2023, la dette communale s'élève à 132 M€, contre 132,4 M€ en 2022.

C'est une dette non risquée, sans emprunt toxique, avec 62 % de taux fixes et 38 % de taux variables.

La durée maximale des emprunts est de 20 ans en adéquation avec les investissements financés. En 2023, le remboursement du capital – en augmentation – s'élèvera à 13,8 M€.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le taux moyen des emprunts est remonté à 2,17 % contre 1,5 % précédemment sous le double effet de la remontée des taux variables euribor et de l'impossibilité d'emprunter à taux fixe en 2022.

Dans son rapport, la Chambre régionale des Comptes avait souligné la bonne gestion de la dette ainsi que le recours optimisé aux lignes de trésorerie.

Le budget de fonctionnement, ce sont des agents et des moyens financiers qui participent à notre culture du «vivre ensemble» au service de tous les Cristoliens et tout particulièrement les plus fragiles.

Pour 2023, les dépenses de fonctionnement devraient connaître une hausse sensible que les services s'efforcent de limiter, de l'ordre de 4 % et s'établir à environ 180 M€ sous l'effet de l'augmentation des tarifs de l'énergie, d'une inflation généralisée qui impacte les marchés publics, avec en corollaire l'ajustement des rémunérations des personnels communaux.

Les recettes proviennent pour l'essentiel de la fiscalité directe locale et pour une part nettement moindre des dotations de l'État qui stagnent, mais pourraient être augmentées de 2 M€ au titre du filet de sécurité pour 2022, si la ville remplit les conditions d'éligibilité.

Une part importante des dépenses, estimée actuellement à 35 M€, est décidée par le Territoire au titre du Fonds de compensation des charges transférées.

Une enveloppe de 88 M€ – soit +2 % – est affectée aux frais de personnel dont l'effectif est stable depuis plusieurs années. La hausse est imputable aux mesures nationales (revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, du SMIC et des catégories C). Ce poste qui représente près de la moitié des dépenses de fonctionnement est l'objet d'une gestion prévisionnelle active des effectifs.

Dans un contexte de tension sur les effectifs, l'attention sera portée sur l'insertion de chaque agent dans le dispositif communal avec un effort prioritaire sur la mobilisation des agents et les services de proximité (agents d'entretien, de restauration des écoles, animateurs jeunesse, socioculturels et éducatifs).

Parmi les priorités, la formation des agents, l'accompagnement tout au long de leur vie professionnelle (réorientation, plan d'insertion des vacataires dans des emplois permanents), renforts dans les écoles, structuration du télétravail, accès à l'emploi par l'apprentissage, prévention des accidents du travail, avec une attention particulière portée aux personnels en situation de handicap dont le taux d'emploi est le double du taux national.

En dépit du dispositif gouvernemental «amortisseur d'électricité» d'un montant prévisionnel de 600 k€ pour la ville, les charges générales augmentent de 4 M€, soit +15 % sous l'effet de l'inflation, des coûts de l'énergie et de nombreux produits (comme le papier) et du renchérissement des marchés publics.

L'effort financier en faveur du CCAS, dont il faut saluer l'action lors de la pandémie, sera maintenu, voire augmenté pour conforter son rôle de bouclier sanitaire et social au service des plus fragiles : protection sanitaire, aide aux personnes en difficulté, lutte contre la précarité, lien permanent avec les seniors souvent isolés, interventions auprès des personnes handicapées et de la petite enfance, prévention des expulsions locatives.

La mutuelle communale «Just», complémentaire santé votée fin 2021, a connu un développement rapide avec plus d'un millier d'adhérents cristoliens fin 2022, dont 344 grâce à l'aide financière apportée par le CCAS. Faciliter l'accès de tous aux soins demeure un impératif de santé publique.

Le logement constitue le lieu privilégié du bien-être dans la ville. En 2022, via Créteil Habitat SEMIC, près de 400 ménages ont pu être logés ou relogés dans des logements sociaux adaptés à leur situation familiale. Cet effort sera poursuivi, en particulier sur le Mont-Mesly.

Avec 48 écoles accueillant les enfants et la jeunesse, la réussite scolaire, l'éducation demeurent des priorités qui trouvent leur traduction dans la démarche «Cité Éducative» du Mont-Mesly et la valorisation par la culture, le sport, la connaissance de l'autre.

Les activités sportives, culturelles, ludiques sont de formidables vecteurs de transmission de valeurs, de mixité sociale et d'émancipation qui participent à l'amélioration de



la santé physique et mentale des pratiquants. Ainsi seront reconduites les grandes manifestations cristoliennes : «Jour de Fête», «Antirouille», «Tout Créteil en Sport», le «Forum des associations», «Créteil en Scène», le dispositif «Vis ta différence», le «Temps fort du Théâtre Amateur».

C'est pourquoi la ville maintiendra en 2023 son soutien par un montant de subventions de 9 M€ aux 150 associations qui font rayonner Créteil, après, bien sûr, l'analyse de l'engagement de chaque structure auprès de nos concitoyens et de ses besoins financiers.

Le numérique pour tous est un véritable enjeu de société. Beaucoup de nos concitoyens sont en difficulté face à l'utilisation d'Internet, pas seulement les seniors, mais aussi de nombreux jeunes, pourtant familiers des réseaux sociaux, mais qui sont en difficulté face à l'abscons «Parcoursup». Outre l'investissement du local «FAB LAB», c'est toute une culture numérique que la ville veut encourager, via les écoles et le tissu associatif.

La démocratie locale est particulièrement vivante à Créteil, par ses conseils de quartier, ses conseils municipaux d'enfants, d'adolescents et de jeunes, ses conseils d'usagers. Le budget de 500 k€ dédié aux conseils de quartiers sera reconduit. Sur 220 projets participant à la Fabrique de la ville proposés en 2022, 15 ont remporté les suffrages des conseillers et seront mis en œuvre dès 2023. Les conseils municipaux d'enfants, d'adolescents et de jeunes ont choisi des thématiques relatives à la citoyenneté, aux discriminations, aux réseaux sociaux au développement durable.

La tranquillité et le cadre de vie sont au cœur des préoccupations de la municipalité dont l'action est fondée sur la prévention et la protection via :

- le renforcement des actions de prévention;
- la préservation de la qualité et de la propreté des espaces publics grâce à l'action des gardes urbains et à l'application de signalement «Créteil, l'œil citoyen» téléchargée par près de 6000 utilisateurs et qui a donné lieu à près de 36000 signalements;
- les aménagements de l'espace public favorisant la sécurité comme l'éclairage, les parkings;

- la poursuite du plan de vidéo protection en lien avec le commissariat ;
- la protection et le développement des espaces de nature.

Je tiens à remercier les agents des services de la ville qui ont élaboré le rapport sur les orientations budgétaires dans un environnement financier inédit.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il vous est demandé de prendre acte de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires du budget principal 2023.

**M. le Maire** : Merci, Monsieur PESSAQUE. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

**M. HEBBRECHT** : Je tiens à féliciter Monsieur PESSAQUE pour l'exposé brillant qu'il a fait ce soir sur le DOB. Moi, je ne reviendrai pas sur tous les détails qu'il a fait, mais sur quelques points que j'ai souligné qui sont quand même intéressants.

**M. le Maire** : Pourriez-vous parlé devant le micro s'il vous plaît ?

**M. HEBBRECHT** : Plus devant le micro ? Voilà, est-ce que c'est mieux comme ça ? C'est bon ? Donc, on y va.

Ce qui était signalé au départ de l'exposé de Monsieur PESSAQUE, c'est effectivement la situation un peu difficile et particulière que notre pays vit dans son ensemble et la collectivité en particulier, la nôtre comme celles autour de nous. Il faut quand même revenir sur ... On va quand même remettre le jeu ...

*(le micro s'est éteint).*

Je ne l'ai pas éteint, je le jure. Ce n'est pas moi qui l'ai éteint. On m'en veut c'est normal.

*(Rires).*

Donc, je reprends. Simplement pour dire, nous avons un véritable problème dans notre pays. Une année 2022 a été difficile et une année 2023 qui sera encore plus difficile d'après les annonces qui se font. Il suffit d'écouter le nombre d'entreprises et de grandes marques qui ferment et licencient.

Quand nous parlons d'énergie, il y a un problème que les collectivités et l'ensemble des concitoyens subissent, dû à une imprévoyance des gouvernements précédents. Quand on sait que le mégawatt heure sort à 200 € et que nous le retrouvons entre 180 et 500 €, il faut se poser des questions et savoir comment nous en sommes arrivés là. Ce ne sont pas les chèques de 100 € distribués pour le carburant ou l'électricité, auxquels les gens ne comprennent rien et beaucoup n'y souscrivent pas. Ce soir, Monsieur Bruno Lemaire a décidé de proroger ces 100 € sur le carburant. Ces mesures ne sont que des cathéters sur des jambes de bois qui augmentent les déficits et endettements de la Nation, des collectivités - que ce soit les régions, les départements ou les villes - pour essayer d'aider les concitoyens.

Chacun est frappé par une hausse des prix et une baisse du pouvoir d'achat devenues très très difficiles.

Vous annoncez, Monsieur le Maire, et je vous en donne quitus, et on verra au dépôt du budget primitif, que vous n'augmenterez pas les impôts et que vous gelez les taxes. Mais vous précisez bien à un endroit de ce rapport très intéressant que certes, l'État décide d'une augmentation de 7,1 % de revalorisation forfaitaire des taxes de valeur locative en 2023, et qu'en même temps même si cela n'augmente pas nos bases, nous allons de ce fait dans le même temps percevoir une augmentation de la taxe, qui va nous aider à survivre.

Dans le même temps, l'État débloque de l'argent sur les fonds de péréquation que nous allons toucher en plus, ce qui n'est pas négligeable. Ce qui m'intéresse dans ce rapport inquiétant pour notre commune et ça vous le soulevez et le soulignez dans votre rapport Monsieur le Maire - et ça Monsieur PESSAQUE ne l'a pas tellement souligné -, c'est la baisse de notre population dans notre ville qui est quand même très significative d'une année à l'autre. La vraiment cela pose problème. Mais d'ailleurs, vous le soulignez. Vous soulignez que cela va nous impacter sur - je suis en train de chercher la formule - les dotations forfaitaires qui baissent de 89 000 € cette année.

Tous ces éléments sont quand même inquiétants sur le fonctionnement de notre ville et pour la suite. Effectivement, je reprends rapidement les budgets. Le budget d'investissement ne va pas bouger et sera équivalent à l'année dernière, 16 M€,

malgré tout en deçà de la strate. Dans l'attente de la présentation du budget primitif, on constate, une fois de plus, une reprise du budget de l'année dernière avec cette différence : une hausse importante de 7 % de l'impôt par l'augmentation des bases. Cela va frapper ce que l'on appelle les classes moyennes, de plein fouet. Surtout, je reprendrai dans le CSPD, nous avons une population qui ne fait pas partie de celle à moyens élevés. Cela impacte le fonctionnement de notre ville.

Dans tout cela Monsieur le Maire, je ne sais pas quelle sera notre marge de financement lorsque nous sera présenté le budget primitif définitif, mais je suis inquiet parce que la marge risque d'être impactée et encore une fois on ne décèle pas, malgré les bonnes intentions, de véritables pistes d'économies sur le budget présenté. Nous prenons acte ce soir du débat, mais nous sommes inquiets et attentifs au prochain débat du budget primitif qui nous sera présenté au mois d'avril je suppose ? En tout cas, très prochainement, quand vous aurez tous les éléments de l'État.

Voilà, Monsieur le Maire et mes chers collègues.

**M. le Maire** : Je réponds à chaque intervenant ou globalement ?

**M. HEBBRECHT** : Comme vous le souhaitez.

**M. le Maire** : Globalement. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. MBOUMBA** : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, encore une fois, nous pouvons féliciter notre cher Maire-adjoint aux finances pour sa présentation des orientations budgétaires de notre collectivité ainsi que les services pour l'ensemble des informations contenues dans le rapport.

Lors du débat d'orientations budgétaires 2022, nous espérions que la sortie de la crise sanitaire se traduise par le retour à une vie normale, voire pour les plus ambitieuses et ambitieux, à des « jours heureux ».

Neuf jours après notre débat en Conseil municipal, le début de la guerre en Ukraine marquait le signal de l'entrée dans une nouvelle crise.

Sur le champ de bataille, presque un an après le début du conflit, près de 300 000 morts dont 10 % de civils et un conflit qui s'enlise.

La guerre, cette «connerie» qui fait toujours souffrir les peuples, a grandement contribué en 2022 au choc inflationniste qui nous replonge dans les niveaux d'inflation du deuxième choc pétrolier des années 80.

Ainsi, toutes les collectivités locales déjà fortement impactées par la crise sanitaire se retrouvent à construire aujourd'hui leur budget avec le poids de l'augmentation des prix de l'énergie, tant sur les coûts de fonctionnement que sur les investissements avec la hausse des coûts des matériaux, des produits manufacturés et des coûts de construction.

L'État propose quelques mesures de soutien pour éviter aux collectivités de sombrer.

Ainsi, il est possible de saluer la perspective de l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement après près de 12 ans de baisse!

Mais comme cela l'a été rappelé, cette maigre augmentation sera en trompe-l'œil si on prend en compte l'effet de l'inflation.

On peut aussi apprécier le dénommé «filet de sécurité» qui devrait se traduire par une recette de 2 millions d'euros pour notre collectivité, montant bienvenu, mais qui paraît insuffisant par rapport à l'impact réel de la hausse des coûts liés à la crise (plus de 4 millions et près de 10 millions si on y ajoute la crise sanitaire depuis 2020).

Son appellation «filet de sécurité» est d'ailleurs suffisamment éloquente, on ne place des filets de sécurité qu'à proximité du vide.

La même analyse en clair-obscur est valable pour «l'amortisseur électricité».

Mais rassurons-nous un peu. Pendant que les collectivités affrontent une nouvelle crise avec courage et responsabilité, certaines richesses continuent de s'accumuler. Ainsi, alors que les automobilistes galèrent à la pompe, TotalEnergies affiche 19 milliards d'euros de profits en 2022 et va servir un dividende exceptionnel à ses actionnaires. Et tandis que 4 personnes sur 10 ont le sentiment de devoir restreindre leur alimentation, que 2 personnes sur 10 n'ont pas réussi à payer l'ensemble de leurs factures en 2022, les 10 premiers milliardaires français, eux, ont engrangé 189 milliards d'euros

depuis 2020, assez pour couvrir les factures de gaz, d'électricité et de carburant de tous les ménages français pendant deux ans.

Et le gouvernement, dans une course en avant idéologique, au-delà de mesures de soutien ponctuelles et d'aide à la survie pour les collectivités et les particuliers, refuse de faire contribuer davantage les profiteurs de crise.

C'est dans ce contexte absurde et incandescent que se situe notre débat d'orientations budgétaires.

Et malgré tout, malgré cette situation, nous parvenons non sans mal à conserver un cap responsable, solidaire et ambitieux pour notre Ville.

Ainsi, à l'heure où nos concitoyennes et concitoyens ont tant de difficultés à joindre les deux bouts, le choix fait par la Ville est de geler les principaux tarifs communaux, notamment pour la restauration scolaire et les activités périscolaires et de geler également les taux d'imposition à l'initiative de la commune, deux choix forts et justes.

À l'inverse, rappelons sur ce dernier point concernant la fiscalité que le gouvernement a refusé de plafonner la mise à jour annuelle des valeurs locatives foncières, ce qui entraînera notamment une hausse importante de la taxe foncière en 2023 pour les particuliers redevables.

Loin de se contenter de lutter contre la crise, les orientations budgétaires proposées conservent une trajectoire ambitieuse en matière d'investissements avec un niveau quasiment similaire à l'an dernier, estimé à 17 millions d'euros, qui permettra la poursuite des projets structurants pour notre ville, projets qui conjuguent cohésion sociale et transition écologique. Et cela, en limitant le recours à l'emprunt par responsabilité et en appréciant notre capacité d'autofinancement, sans en faire un tabou.

Par ailleurs, comme cela est souligné dans le rapport, la municipalité poursuivra son action de solidarité à la hauteur des besoins avec le soutien aux concitoyens en difficulté pour couvrir des besoins de première nécessité, notamment avec un budget complémentaire alloué aux aides à l'énergie du CCAS.

Concernant la vie associative, sportive et culturelle de notre ville, le maintien du même niveau de soutien municipal est proposé à l'heure où le besoin d'échange, de convivialité et de partage est particulièrement fort après des mois de restrictions dus à la crise sanitaire.

Ce besoin d'échanges et de rencontres humaines est également présent dans la demande de services publics de proximité. À l'échelle de la Ville, cette demande sera accompagnée par le renforcement dans les accueils de proximité des services proposés pour être en capacité de réaliser au plus près des habitants les principales démarches administratives. Ce sera par exemple le cas au sein du relais-mairie des Bleuets-Bordières dès ce printemps.

Enfin, n'oublions pas que les orientations budgétaires que nous présentons ce soir seront rendues possibles grâce aux 1885 agents de la Ville dont nous saluons l'engagement constant auprès de la population et leur rôle clé dans le dynamisme et la force du vivre-ensemble sur notre ville.

Mesdames et Messieurs, le groupe des élus communistes et partenaires partage les orientations budgétaires proposées ce soir qui dessinent un chemin fait de continuité dans l'action, de solidarité et de responsabilité pour notre collectivité.

**M. le Maire** : Merci Monsieur MBOUMBA. La parole est à Monsieur BRAUD.

**M. BRAUD** : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, je remercie Joël PESSAQUE et les services pour la qualité du rapport qui nous a été présenté, mais aussi pour tenir compte de la difficulté de leur exercice dans la situation présente avec une progression des dépenses de fonctionnement conséquente. Joël PESSAQUE l'estimait à plus de 15 % (4 M€), avec cette progression importante du coût de l'énergie, mais aussi sa conséquence : l'inflation.

La difficulté aussi de présenter ces orientations budgétaires avec le nécessaire ajustement de la rémunération des personnels et l'augmentation des frais financiers, comme souligné dans le rapport.

En dépit de toutes ces difficultés, néanmoins, je souligne la volonté de maintenir un haut niveau d'investissement sans accroître le niveau d'endettement. Cela a été dit par

Joël PESSAQUE, à hauteur de 16 M€ pour l'exercice 2023. Comme l'a mentionné Luc MBOUMBA, avec une inflation concernant les matériaux de construction.

Soutien aussi maintenu à la vie associative et culturelle à un niveau équivalent à celui de l'année précédente avec toujours ici, à Créteil, la volonté de vivre ensemble à travers l'activité sportive, culturelle et à destination de la jeunesse importante. C'est aussi une des conditions de la sécurité et du bien-être de toutes et tous.

Cela a été mentionné par Joël PESSAQUE, la volonté de rapprocher et de renforcer les politiques de solidarité en faveur des Cristoliens. Cela a été souligné pour la mise en place de la mutuelle depuis le début de l'année 2022. En particulier pour celles et ceux qui ont des difficultés d'accès aux soins avec cet effort à travers le CCAS, mais aussi de venir en aide à travers les différents dispositifs présentés en matière de précarité énergétique. Et pour celles et ceux en charge d'enfants, la volonté d'améliorer l'accueil des jeunes enfants à travers des opérations de rénovation, comme celle concernant la crèche de la Brèche.

Dans le rapport toujours très intéressant, il faut aussi souligner l'effort consenti en matière éducative avec la démarche de cité éducative et le projet de carrefour éducatif dans le secteur du Haut Mont-Mesly, où la volonté est de conjuguer rénovation urbaine et réussite scolaire et éducative. Ce sont deux aspects importants d'amélioration de la vie des Cristoliens et Cristoliennes, notamment dans ce quartier du Haut du Mont-Mesly.

Nous l'avons dit il y a deux ans, l'importance de développer les usages du numérique pour tous est essentielle. Je dois saluer la poursuite des opérations déjà lancées, notamment celle du pass numérique qui permet de se former gratuitement auprès de huit structures existantes dans la ville.

Enfin et pour finir, vivre ensemble, c'est aussi avoir un cadre de vie qui s'améliore, un cadre de vie qui s'adapte à la nécessaire transition écologique et énergétique qui est la nôtre. C'est tout le sens de la rénovation urbaine et des projets en cours concernant le port; c'est le programme de verdissement des cours d'école.

Le point poursuivi maintenant depuis des années concernant



Créteil, de faire en sorte que la rénovation se fasse aussi dans une perspective de transition écologique et énergétique se poursuit et se poursuivra.

En fonction de ces éléments particulièrement positifs, l'ensemble du groupe des élus socialistes soutient ces orientations et vous invite tous à les adopter.

**M. le Maire** : Merci, Monsieur BRAUD. Madame VALLIER.

**Mme VALLIER** : Monsieur le Maire, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, permettez-moi de remercier Joël PESSAQUE pour sa présentation complète des orientations budgétaires de notre collectivité.

Une année s'est écoulée et nous sommes toujours remplis d'incertitudes. Notre collectivité doit faire face à ces crises qui se succèdent les unes aux autres : crise sanitaire d'abord, crise géopolitique en lien avec la guerre en Ukraine, crises inflationnistes et énergétiques, crise du logement et enfin une crise sociale qui résulte notamment de la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie et qui vient frapper durement les plus fragiles de nos concitoyens.

Fidèle à ses valeurs de solidarité, la municipalité n'a de cesse de déployer des dispositifs de protection vis-à-vis des Cristoliennes et des Cristoliens. Alors certes, ces mesures viennent impacter nos dépenses de fonctionnement, voire d'investissements et par conséquent notre budget depuis trois années, mais il s'agit de mesures tout à fait indispensables pour le maintien du vivre ensemble qui nous est si cher à Créteil.

Si le cadrage budgétaire de notre collectivité est pour 2023, comme pour les années précédentes, marqué par le volontarisme et la responsabilité, les équilibres budgétaires n'en demeurent pas moins impactés par un contexte économique tout à fait inédit.

Notons en particulier une progression importante, mais incompressible, des dépenses de fonctionnement pour 2023 en raison de l'augmentation de la facture énergétique de 4 millions d'euros supplémentaires par rapport à 2022 pour atteindre plus de 9 millions d'euros.

Afin de pallier cette nouvelle situation que rencontrent les collectivités locales, le Gouvernement a intégré au projet de loi de finances pour 2023 un mécanisme d'aide financière, le fameux «filet de sécurité».

Mais fort heureusement, la Ville de Créteil n'a pas attendu la mise en place de mesures gouvernementales pour déployer son plan communal d'actions sur l'énergie afin de protéger les Cristoliennes et les Cristoliens de la hausse tout à fait inédite des prix du gaz et de l'énergie en général.

Parmi les 20 mesures constituant ce plan tel que présenté par Monsieur le Maire lors du Conseil municipal du 3 octobre dernier, la plus emblématique et la plus protectrice est sans nul doute celle de la poursuite du développement du réseau de chaleur de Créteil. À terme, lorsque les travaux d'extension de ce réseau seront achevés, plus de 40 000 logements y seront raccordés, permettant aux Cristoliens de bénéficier d'une chaleur composée à près de 85 % d'énergies renouvelables issues d'une part de notre puits de géothermie et de sa pompe à chaleur, et d'autre part de la combustion des déchets au sein de l'usine d'incinération VALO'MARNE. La nature même du réseau de chaleur de Créteil – le 6<sup>e</sup> de France par sa taille – constitue donc pour ses usagers une mesure de protection majeure les protégeant significativement de la volatilité des prix du gaz tout en leur permettant de bénéficier d'une TVA réduite à 5,5 %.

J'observe d'ailleurs, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que les détracteurs de l'usine d'incinération de Créteil se font beaucoup plus discrets ces derniers temps.

Je ne reviendrai pas sur l'achèvement récent par Créteil Habitat, sous l'impulsion de la municipalité, du plus grand programme d'isolation thermique d'Île-de-France ayant permis de rénover plus de 2500 logements pour un investissement de près de 25 millions d'euros. Toutefois, à l'heure où notre pays traverse la plus grande crise énergétique et inflationniste qu'il ait connue depuis plusieurs dizaines d'années, la pertinence de certaines orientations prises par le passé et leur efficacité pour l'avenir semble pouvoir être utilement soulignée en cet instant.

Notre collectivité fait donc le choix d'anticiper, de préparer et d'investir dans l'avenir, tout en ayant recours de manière modérée à l'emprunt. Les objectifs sont ambitieux, révélateurs de politiques publiques volontaristes et visionnaires en faveur

des Cristoliennes et des Cristoliens, prévoyant diverses mesures de protection et de soutien financier pour faire face à la dégradation économique que nous connaissons au niveau local, national et international.

Sans vouloir être exhaustif, le groupe de la Société Civile souhaite saluer tout particulièrement un certain nombre de politiques publiques municipales qui se poursuivront et seront développées en 2023 à l'aune des orientations budgétaires présentées par notre collègue Joël PESSAQUE :

- Le déploiement de la mutuelle communale se poursuivra. Nous saluons à cette occasion la réussite de ce dispositif qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, a d'ores et déjà permis à près de 1300 Cristoliens d'accéder à une complémentaire santé à coûts réduits pour une couverture santé optimale, alors que plus de la moitié d'entre eux ne disposaient auparavant d'aucune autre protection que celle permise par la sécurité sociale.
- L'accompagnement des personnes vulnérables sera renforcé. Pas moins de 338 000 euros d'aides financières pour des besoins de première nécessité seront budgétés en 2023 auxquels s'ajoutent les aides aux familles modestes et aux retraités, reconduites en 2023. Une enveloppe complémentaire de 50 000 euros du CCAS sera également allouée aux aides à l'énergie.
- L'accueil des enfants du plus jeune âge sera renforcé. La restructuration complète de la crèche de la Brèche comprenant son isolation thermique, dont le projet est soutenu par la CAF, permettra ainsi d'améliorer la qualité de la prise en charge des bébés et la création de 20 places supplémentaires, soit l'équivalent d'une mini-crèche.
- La politique éducative de notre collectivité sera plus que jamais tournée vers l'avenir. Un nouveau projet éducatif sera en effet adopté en 2023 et confirmera les mesures volontaristes conduites à Créteil pour favoriser l'égalité des chances de nos jeunes concitoyens. À cette occasion, le groupe Société Civile tient à souligner l'attention toute particulière dont bénéficie l'entretien et la sécurisation des groupes scolaires de notre ville. Nous tenons également à saluer tout particulièrement le lancement du programme de végétalisation de nos cours d'école pour une enveloppe financière de plus de 400 000 euros en 2023. Partagé avec les enfants et la

communauté éducative, il sera déployé de manière pluriannuelle et permettra de constituer au sein de nos 25 groupes scolaires des îlots de fraîcheur et de sensibilisation à la nature et aux enjeux du dérèglement climatique.

Bien d'autres politiques publiques, qui seront poursuivies en 2023, mériteraient d'être soulignées à l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire. Je pense à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, au développement des sports, de la culture, au renforcement du tissu associatif si riche et diversifié à Créteil.

L'ensemble de ces actions seront soutenues par une dynamique de projets qui implique le maintien d'un programme d'investissements de plus de 17 millions d'euros et une gestion de la dette optimisée et responsable.

Peu de collectivités sont en mesure de mettre en pratique un tel programme d'investissements tout en ayant le souci d'une bonne gestion, d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement et de favoriser plus que jamais le vivre ensemble.

Pour l'ensemble de ces raisons, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, le groupe Société Civile se retrouve et soutient totalement ces orientations qui viennent de nous être proposées.

**M. le Maire** : Merci, Madame VALLIER. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

*(Aucun conseiller municipal ne demande la parole).*

Mes chers collègues, jamais une discussion budgétaire n'a exigé autant de modestie, tant la situation ou même les situations sont mouvantes et pas toujours prévisibles.

Nous avons connu pendant deux ans la crise du covid qui a impacté notre budget de 5 M€, une fois déduites les différentes aides de l'État que nous avons reçues. Et voilà que deux ans plus tard, la crise énergétique impacte notre budget de 4,5 M€. Au total, ce sont près de 10 M€ que nous avons dû absorber dans nos différents documents budgétaires.

Monsieur HEBBRECHT, par rapport aux économies, je dirais simplement qu'il y a des économies qui sont presque naturelles dès l'instant où elles nous sont imposées par une situation

donnée. 10 M€ d'impact sur moins de trois ans de notre budget communal exige à la fois de la rigueur et des économies. Surtout quand nous souhaitons développer des politiques qui nous paraissent correspondre aux aspirations de nos concitoyens.

On peut regretter que le Gouvernement fasse supporter le coût de la crise énergétique aux collectivités, notamment à travers de la revalorisation des bases locatives qui va fortement impacter tous les propriétaires d'appartements soumis à la taxe foncière et au ramassage des ordures ménagères, même si c'est moins important.

Vous avez, Monsieur HEBBRECHT, dit votre désaccord avec une politique européenne, si j'ai bien compris, qui achète à la France de l'électricité à bas prix et qui nous est revendue de manière beaucoup plus coûteuse. Cette politique, ce contrat a été dénoncé par des pays européens, notamment l'Espagne et le Portugal. Nous pourrions espérer que le gouvernement français fasse la même chose. Cela correspondrait à une mesure de fond et non pas, comme vous le dites, à des mesurette. Là-dessus, c'est un point sur lequel nous pouvons être d'accord.

Vous avez ensuite, la plupart d'entre vous, souligné l'intérêt qu'il y avait à maintenir un niveau d'investissement important. Mais ce niveau d'investissement intègre également des mesures relatives à la lutte contre la crise énergétique et à la protection de la planète. Tous les investissements sont profitables un jour ou l'autre, mais ceux-là ont le mérite d'avoir une retombée positive assez immédiate. Si nous investissons beaucoup dans un groupe scolaire pour l'isolation, les différentes mesures sur l'éclairage et autres, nous avons rapidement des économies concernant la facture énergétique.

Il ne faut donc pas mesurer le niveau d'endettement simplement par rapport à ce qu'il peut représenter, mais aussi par rapport à ce qu'il peut très rapidement générer comme économies et pour nous, quelque part, des «recettes» nouvelles. Cet endettement est contenu aujourd'hui, à l'heure où nous discutons des orientations budgétaires. Il n'est pas exclu que nous soyons amenés à dépasser ce que nous avons prévu de 1 ou 1,5 M€, selon les besoins qui s'exprimeront ou ce que les situations actuelles nous imposeront.

Toujours est-il que, comme la plupart d'entre vous l'ont dit, ce qui fait le fondement de notre politique publique, l'éducation, la solidarité, la culture, les activités physiques

et sportives, la démocratie locale, toutes ces politiques sont préservées, voire développées.

Dans ce contexte particulièrement contraint, je crois qu'il est important aussi de bien informer la population des contraintes que nous rencontrons et aussi des désaccords que nous pouvons avoir avec la politique nationale dans des secteurs et qui ont des conséquences sur la vie quotidienne de nos concitoyens.

Nous avons effectivement une baisse de la population. Quand vous avez parlé de cette baisse, j'ai eu tendance à sourire, dans la mesure où vous ne pouvez pas d'un côté nous reprocher une baisse de la population et en même temps tous les programmes de construction que nous réalisons.

La situation dans le logement est particulièrement délicate. Il faudra construire. La baisse de la population correspond en partie aux différentes démolitions qu'il y a pu y avoir dans le cadre des programmes de rénovation urbaine. Je pense que c'est une situation qui est liée aussi au type de comptage fait pour le recensement, avec des variations fréquentes et qui, à mon sens, ne sont pas toujours très fiables. Mais il faut effectivement, sans vouloir que la population de la ville atteigne je ne sais quel nombre, il faut être attentif à une perte d'habitants qui aurait des significations liées aux conditions de vie dans la commune.

Voilà, je crois avoir répondu à toutes les questions posées. En vous assurant de ma volonté, à la fois de prendre en compte la situation que nous rencontrons, de préserver ce qui a fait les fondements de notre politique – je ne vais pas y revenir – et surtout de bien informer la population cristolienne sur toutes les données qui nous amènent à cette situation.

Nous sommes sur le rapport d'orientation budgétaire et non pas le budget.

Il n'y a pas d'autres interventions ?

*(Aucun conseiller municipal ne demande la parole).*

*Donc on vote pour indiquer que nous avons eu un débat sur les orientations budgétaires.*

**Les membres du Conseil municipal prennent acte à l'unanimité de la tenue d'un débat sur la base du rapport d'orientations budgétaires.**

1-3 **Budget annexe de chauffage urbain : Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023.**

**M. PESSAQUE** : Il s'agit du budget annexe de chauffage urbain et du débat d'orientations budgétaires 2023. Ce rapport décrit succinctement les choix budgétaires soumis au Conseil municipal pour qu'il en débattenne.

Sixième réseau le plus important de France, comme cela vient d'être dit, d'une longueur de plus de 50 km, le réseau cristolien couvre les besoins en chauffage et eau chaude sanitaire de 40 500 équivalents logements, soit près de 60 000 usagers. Il dessert également de nombreux immeubles d'habitats collectifs et de multiples équipements publics et privés tels l'UPEC, Essilor, Valeo, le CHU Henri Mondor... Grâce à son mix énergétique (usine d'incinération des ordures ménagères, géothermie et gaz), ces utilisateurs bénéficient du taux de TVA réduit de 5,5 %.

Chaque Cristolienne, chaque Cristolien peut aujourd'hui mesurer l'impact du chauffage urbain – chauffage et eau chaude – sur son pouvoir d'achat, selon que son habitation est ou non reliée, mais aussi en termes de qualité de vie.

En effet, deux risques d'atteinte grave à l'environnement et à la santé des habitants sont particulièrement sous-estimés du fait de l'enfouissement des déchets ménagers non incinérés : la pollution insidieuse et quasi inéluctable des nappes phréatiques et les fumées toxiques résultant de l'incendie spontané de décharges mal contrôlées. Sans compter, l'attitude peu responsable de laisser à nos enfants la charge de gérer nos ordures ménagères.

Alors que le prix du gaz est multiplié par quatre, la hausse de tarif pour les ménages et les entreprises reliés devrait être de l'ordre du doublement.

Fort de ce choix écoresponsable fait dans l'intérêt des habitants, la ville a négocié avec la société de chauffage urbain de Créteil l'accélération du verdissement du réseau pour passer de 68 % à 83 % d'énergies renouvelables et de récupération afin de diminuer l'impact du coût du gaz. En complément est mis en place un bouclier local social de lissage de l'augmentation du coût de la saison de chauffe 2021-2022 sur les années 2023 et 2024.

Fort logiquement, en 2023, la ville de Créteil poursuit l'optimisation de ses investissements en reliant les sous-réseaux nord et sud par une extension sous l'avenue de Choisy qui se poursuivra via les avenues de Gaulle, de la France Libre et des Compagnons de la Libération. Afin d'améliorer le réseau plusieurs sections seront remplacées notamment boulevard du Montaigu et rue Jean Gabin.

En parallèle, sont poursuivies les études relatives à trois importants projets d'extension du réseau de chauffage urbain :

- côté rue Marc Seguin pour desservir le centre de formation AFPA, la résidence sociale ADEF, les futurs immeubles à usage d'habitation et les deux résidences étudiantes présentés lors de la réunion publique au conservatoire Marcel Dadi ;
- la desserte du futur quartier du Triangle de l'Échat ;
- le prolongement du réseau de la rue de Joly à la rue de la Prairie pour relier l'hôpital Intercommunal.

Le financement des investissements 2023 et des dépenses de fonctionnement est assuré notamment par la redevance annuelle de 940 k€ versée par la SCUC qui est le délégataire du service public du chauffage urbain.

L'endettement au 1er janvier 2023 est faible (3,9 M€) et non risqué avec une durée inférieure à 16 ans, en phase avec ces investissements de très long terme.

Il vous est proposé de donner acte à Monsieur le Maire de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2023 du budget annexe de chauffage urbain.

**M. le Maire :** Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

*(Aucun conseiller municipal ne demande la parole).*

**Les membres du Conseil municipal prennent acte à l'unanimité de la tenue d'un débat sur la base du rapport d'orientations budgétaires pour le chauffage urbain.**



1-4 **Renouvellement de la garantie communale à Créteil Habitat - SEMIC concernant l'acquisition en VEFA de 30 logements sociaux construits par ICADE PROMOTION.**

**M. BRAUD** : On évoquait tout à l'heure l'augmentation des frais financiers. Nous en avons ici une illustration. Lors de la séance du 3 octobre, nous avons autorisé la commune à accorder sa garantie à hauteur de 50 % à Créteil Habitat - SEMIC pour un emprunt de 5 450 677 € destinés à financer l'acquisition, en vente en l'état futur d'achèvement, de 30 logements sociaux construits par Icade Promotion.

Créteil Habitat SEMIC sollicite le renouvellement de la garantie de la commune pour un emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à la suite d'une actualisation du taux d'emprunt d'une des lignes du prêt lors de l'élaboration du contrat. Le taux fixe du prêt booster est effectivement passé de 3,08 % à 3,63 %.

Il vous est donc proposé de réitérer à Créteil Habitat - SEMIC la garantie de la commune pour cet emprunt.

**M. le Maire** : Y a-t-il des demandes interventions ?

**M. HEBBRECHT** : Oui Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport interroge sur les différentes garanties communales que nous avons sur les nombreux projets de Créteil Habitat, entre autres. Ces actualisations de taux n'en sont qu'à leur début. Donc cela pose deux questions : Sommes-nous en mesure de les garantir malgré ces hausses d'emprunt ? Existe-t-il un risque de voir certains projets remis en cause, ce qui entraînerait de facto nos garanties ?

En effet, nous constatons que la hausse d'intérêt n'est pas négligeable, elle passe de 3,8 à 3,63 % pour notre commune. Il en est de même pour les autres investisseurs. La question qui se pose à ce moment-là est de savoir si cela ne va pas entraîner de soucis avec des investisseurs qui ne pourront pas suivre, ce qui entraînerait notre garantie d'emprunt sur ces projets. C'est juste pour savoir si nous avons la garantie suffisante ?

**M. le Maire** : C'est une opération initiée par le groupe Icade. Comme pour d'autres promoteurs, il est demandé de garantir l'emprunt, en l'occurrence, ce n'est pas le promoteur, mais Créteil Habitat - SEMIC, puisqu'ils vont acheter à Icade les 30 logements en VEFA. Il n'y a aucun risque particulier.

**M. HEBBRECHT** : Je ne parle pas de ce projet, mais de l'ensemble des projets pour lesquels nous avons des garanties d'emprunt et qui pourrait nous poser problème, puisque chacun pourrait voir des augmentations des taux d'intérêt.

Ma question est la suivante, ce n'est pas sur ce projet-là pur, mais sur d'autres projets, est-ce que cela risque d'entraîner des problèmes de garanties d'emprunt pour notre commune ou si des investisseurs venaient à lâcher, des problèmes pour nous ?

**M. le Maire** : Pour l'instant, cela ne se pose pas, mais c'est effectivement un risque réel. Autrement dit, cela renchérit le volume des emprunts garantis.

**Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.**

**1-5-1** Désignation d'un représentant de la commune au sein de la commission permanente «Urbanisme cadre de vie, travaux, logement, développement durable et environnement».

**1-5-2** Désignation d'un représentant de la commune au sein de la commission consultative des services publics locaux (CCSL).

**M. le Maire** : Nous avons un certain nombre de désignations à faire. Limitées. Il s'agit de remplacer Madame GARCIA-KLETHI à la Commission Permanente «urbanisme cadre de vie, travaux logement, développement durable et environnement» par Monsieur Jean-Jacques MAILLOT et à la commission consultative des services publics locaux, Monsieur MAILLOT également.

Je pense qu'il n'y a pas d'avis contraires.

**Adoptées à l'unanimité.**

**1-6** Désignation d'une personnalité au conseil d'administration de l'Organisation Municipale de Tourisme (OMT).

**M. le Maire** : Nous avons une personnalité à désigner au conseil d'administration de l'organisation municipale du tourisme.

Nous proposons, à la suite de la démission de Monsieur HERNANDEZ, la candidature de Madame Françoise ANDREAU. Est-ce qu'il y a des avis contraires ?

**M. HEBBRECHT** : Non, Monsieur le Maire, aucun avis contraire, mais effectivement il faudra examiner ce que nous avons vu en

conférence des présidents, le cas de Monsieur PALMIER qui doit basculer d'un côté ou de l'autre. Cela doit changer. Nous aurions pu le faire dans cette délibération. Nous avons six conseillers municipaux qui siègent.

**M. le Maire** : Oui, il y a Monsieur PALMIER qui va être amené à bouger. Il n'y a pas le feu dans la demeure, mais effectivement Monsieur PALMIER siégeait comme personnalité. Il est maintenant élu. Maintenant c'est une double personnalité. C'est la rançon de la gloire!

*(Rires).*

**Adoptée à l'unanimité.**

1-7 **Communication du rapport annuel d'activité du syndicat mixte INFOCOM'94 pour l'année 2021.**

**M. le Maire** : Madame HACHMI, le rapport suivant.

**Mme HACHMI** : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, INFOCOM'94 est un syndicat mixte destiné à faciliter l'exercice des compétences des collectivités adhérentes en réalisant et en acquérant des logiciels, en assurant leur maintenance et en portant assistance aux utilisateurs.

Chaque année, un rapport d'activité est transmis à ses membres. Les principaux éléments de ce rapport pour l'année 2021 sont les suivants.

D'abord, la ville utilise 21 applications sur les 34 proposées par INFOCOM. Le Budget de 2021 s'élève à 2,2 M€ en investissements et à 4,5 M€ en fonctionnement. La contribution de la ville pour l'année 2021 s'élève à 670 771 €.

Il nous est demandé de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activité INFOCOM'94 pour l'année 2021.

**M. le Maire** : Merci. Monsieur HEBBRECHT ?

**M. HEBBRECHT** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous présentez le rapport annuel d'activité INFOCOM pour un dont acte. Nous vous en donnons acte.

Malgré cela, il amène des réflexions quant à son intérêt pour notre commune, mais éclaire quand à la raison pour laquelle

les villes de Saint-Maur-des-Fossés et Joinville l'ont quitté.

Un premier point à corriger est le nombre d'habitants de Créteil estimé à 99722, ce qui n'est pas le cas et pourtant je crois bien que notre contribution est basée sur ce chiffre. De plus, je suis surpris que les démarches d'acquisition, les processus de mise en œuvre et de maintien en condition opérationnelle se fassent sans consultation des adhérents.

Prenons le cas de notre collectivité, Créteil. Nous apprenons que sur les 34 applications disponibles, nous en exploitons seulement 21. La commune se doit de supporter à son propre compte les investissements pour les services informatiques de l'urbanisme, de la gestion du stationnement, la gestion du temps de travail et la gestion des signalements. À quoi ce poste correspond-il? Et le « etcetera » comprend combien encore de service?

C'est une question à laquelle nous souhaiterions avoir la réponse. À combien se monte le coût de gestion de ces services que nous supportons en plus de notre contribution à INFOCOM' 94, d'un montant non négligeable de 678711 € sur un budget global de 6634170 €?

En effet, non seulement, nous payons des services propres à Créteil, mais cette contribution ne comprend pas les dépenses de masse salariale liées à la maintenance des infrastructures et à l'accompagnement des utilisateurs de ces projets. À combien se monte ce supplément à notre contribution?

Au vu des sommes engagées dans INFOCOM'94 pour notre commune, pour à peine 20 % de notre parc d'applications, nous sommes en droit de nous interroger sur l'intérêt de continuer à faire partie de ce syndicat. L'exemple récent des problèmes informatiques de Maisons-Alfort montre les limites de cet organisme. Pour prendre exemple sur les villes limitrophes comme Saint-Maur-des-Fossés qui sera autonome dans deux ans, je m'interroge sur la pertinence de rester affilié à ce syndicat et, si nous ne l'avions pas examiné, comment reprendre ces 20 % qui nous lient?

Je vous remercie.

**Mme HACHMI** : Tout d'abord, cher Thierry, pour répondre sur l'utilisation des logiciels, il y a des mises à disposition d'un certain nombre de logiciels et d'applications par INFOCOM.

Si ce n'est pas mis à disposition et que la commune en exprime les besoins propres, elle se doit de les prendre par ailleurs, soit pour répondre à des demandes liées aux demandes des différents services, soit pour répondre aux demandes de nos chers citoyens.

Au-delà de ça, l'idée quand même de ce syndicat est d'avoir des axes de mutualisation autour du catalogue proposé de logiciels. Depuis quelques mois, avec le changement de président d'INFOCOM – tu n'es pas sans le savoir, puisque tu m'as l'air bien renseigné –, il y a également une discussion autour de la rationalisation de ce catalogue de façon à regarder conjointement l'intérêt commun de l'ensemble des communes adhérentes à l'utilisation d'INFOCOM.

Bien évidemment, Créteil prend toute sa part dans ces discussions sur la rationalisation du catalogue et l'effort financier consenti. Sachant que pour 2022, nous n'avons pas eu d'augmentation et depuis de nombreuses années, aucune augmentation n'a été réalisée. Les cotisations s'élèvent à 7,50 € par habitant.

Les chiffres donnés sont effectivement erronés. N'oublions pas que c'est toujours calculé en fonction d'un nombre vérifié avec les services. Nous ne manquerons pas de le remonter à INFOCOM, puisque nous y serons avec mon collègue Joël PESSAQUE ce jeudi pour le débat d'orientations budgétaires lors du comité.

**M. le Maire :** Décidément, ce soir, Monsieur HEBBRECHT, nous avons certains points d'accord, y compris sur INFOCOM.

Mais, comme vous devriez le savoir, nous avons un nouveau président à INFOCOM avec une équipe qui travaille un peu différemment de par le passé et qui va nous faire des propositions qui, à mon avis, correspondront mieux à la contribution de chaque collectivité.

Pour notre ville, nous avons un autre problème : c'est notre appartenance à GPSEA. Si nous pouvons envisager un jour que Créteil soit relativement autonome, c'est moins facile pour les petites communes. Dans le cadre de GPSEA, il y a un devoir de solidarité vis-à-vis des petites communes. C'est celui mis en place depuis le début de la création du territoire.

Donc, aujourd'hui, je pense que les choses sont rationalisées au niveau d'INFOCOM. Je fais confiance à la nouvelle équipe

pour supprimer tous les dysfonctionnements qu'il pourrait y avoir. Notre contribution est importante, de l'ordre de 700 000 €. Elle est importante. Le problème n'est pas tant le montant de la contribution que les prestations qui peuvent nous être assurées à travers cette contribution. Cela pose un problème organisationnel. Comme vous le savez, ce n'est pas facile de sortir d'un syndicat. Je crois que Saint-Maur-des-Fossés y est toujours en partie, même s'ils ont pris la décision d'en sortir.

**Mme HACHMI** : C'est exact, ils ont pris la décision de sortir et cela va prendre environ encore deux ans avant qu'ils en soient sortis définitivement.

**M. le Maire** : Il faut donner acte quand même au syndicat que pour l'exercice 2022, il n'y a pas eu d'augmentation.

**Mme HACHMI** : À ce stade, non, mais le comité n'a pas encore délibéré.

**M. le Maire** : Il ne l'a pas fait sur 2023.

**Mme HACHMI** : Tout à fait, mais il n'y a eu aucune augmentation sur 2022. Nous avons obtenu le maintien de la cotisation comme depuis plusieurs années.

**M. HEBBRECHT** : D'où mon questionnement sur 2023, du fait du départ de Saint-Maur, n'allons-nous pas devoir subir une hausse peut-être sensible de la cotisation?

Surtout – et je reprends l'ensemble de la phrase –, cette contribution n'inclut pas l'ensemble des frais liés à l'acquisition propre à la commune des solutions et services non fournis par INFOCOM. Vraiment, de notre côté, nous refournissons une somme importante pour la gestion de notre service informatique. 20 % d'un côté, 80 % d'un autre côté. Je suis ravi, Monsieur le Maire, de constater que vous posez les mêmes interrogations. Et que nous y serons, tous les deux, très vigilant.

**M. le Maire** : Avec peut-être un sens du partage plus poussé que le vôtre. C'est un dont acte également.

**Mme HACHMI** : Oui, c'est un dont acte.

**Les membres du Conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.**

- 1-1-8-1 Adoption d'un avenant à la convention de participation au déploiement du dispositif "Pass numérique" avec la Métropole du Grand Paris.
- 1-1-8-2 Adoption de la convention cadre de participation au déploiement du dispositif "Pass numérique" avec les partenaires locaux.

**Mme HACHMI** : On va encore parler un petit peu du numérique. Afin de répondre à l'enjeu majeur de l'inclusion numérique, la Ville s'est dotée d'une stratégie numérique : «À Créteil, le numérique pour tous», adoptée lors du conseil municipal du 24 juin 2019. Les orientations portées visent à promouvoir les usages numériques comme un vecteur d'inclusion pour tous, pour faire du numérique une opportunité pour tous les Cristoliens.

L'engagement de la commune s'est traduit, en 2021, par la signature d'une convention de participation au dispositif du «Pass numérique», en lien avec la Métropole du Grand Paris (MGP). Les ambitions de son schéma d'aménagement numérique et notamment son volet dédié à l'inclusion et à la solidarité rejoignent pleinement la stratégie numérique cristolienne. C'est pourquoi la commune a été retenue avec 14 autres communes pour le déploiement du Pass numérique.

Pour l'année 2023, la MGP propose de mettre à disposition de la Ville au moins 5000 Pass. Cette disposition permet ainsi de financer des actions et formations numériques complémentaires sur la ville de Créteil.

Un avenant à la convention adoptée en 2021 est nécessaire pour prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2023.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé :

- d'approuver l'avenant de prolongation,
- d'approuver la convention-cadre de participation au déploiement expérimental du dispositif du «Pass numérique»,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions et tout document afférent.

Avis à l'unanimité.

**M. le Maire** : Même vote en séance ? Monsieur HEBBRECHT ?

**M. HEBBRECHT** : Cette délibération est fort intéressante. Elle rapporte au travers de ces pass – au nombre de 5000 pour 2023 – un moyen pour nos concitoyens de se former à l'informatique, moyen désormais indispensable, comme c'est signalé, dans la vie quotidienne pour répondre à l'administration ou avoir accès à internet.

Mais cette convention nous engage vis-à-vis de la Métropole du Grand Paris. Les conditions d'attribution nécessitent un retour quasi mensuel pour les attributions de ces pass. Pour les années précédentes, avons-nous une idée de combien nous en avons attribué ?

Il est également demandé dans cette convention qu'un professionnel soit affecté dans chaque structure pour assurer les services d'accompagnement numérique. Nous avons missionné en cela neuf structures sur notre ville. Quels sont les temps dédiés pour ces services ? Les équipements sont-ils bien pourvus, prévus et les professionnels bien affectés ?

Il est également spécifié que les 5000 pass devront être utilisés si nous voulons pouvoir en profiter les prochaines années. Avons-nous déjà une idée du nombre de demandeurs pour cette année ? Rappelons que l'ensemble de cette mesure a un coût de 1818200 € pour la métropole. Néanmoins, nous voterons pour parce que cela va dans le sens de nos concitoyens, mais nous aimerions avoir des réponses à nos questions.

**Mme HACHMI** : Je vais donner des éléments de réponses.

**M. le Maire** : Il y a une partie des réponses qui relève du travail de commission.

**Mme HACHMI** : Exactement. C'est une reconduction. Nous avons écoulé des chèques numériques. Le CCAS, la médiathèque ou les centres sociaux font partie du dispositif. Ce ne sont pas forcément des agents de la ville, mais des acteurs vus comme opérateurs pour ces actions-là. Il n'y a aucun problème, on vous passera les éléments.

**M. le Maire** : Cela fera un rapport plus complet.

**Adoptée à l'unanimité.**



**1-9            Modification des conditions d'attribution du « forfait mobilités durables ».**

**Mme TORGEMEN** : En avril 2020, le conseil municipal a délibéré à propos d'un forfait mobilité durable. Il s'agissait d'une aide financière destinée aux agents qui utilisaient des vélos, des vélos électriques ou des systèmes de covoiturage. Depuis 2023, ce système va être modifié et l'aide va être un peu supérieure. En fait, tout ce qui roule sans polluer, y compris en autopartage, permettra aux agents, à partir du moment où ils l'utilisent plus de 30 jours par mois, d'avoir une aide financière. Par an, pardon.

Rapport adopté à l'unanimité en commissions.

**Adoptée à l'unanimité.**

**1-10          Renouvellement de la convention portant adhésion au service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels du CIG.**

**Mme TORGEMEN** : Les collectivités locales ont l'obligation se doter d'un agent qui est en charge d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité.

Cette mission peut être assurée par le CIG. Cette mission est assurée depuis 2013 par le CIG, il s'agit simplement de renouveler le contrat avec le CIG.

Rapport adopté à l'unanimité en commissions.

**Adoptée à l'unanimité.**

**1-11          Modification de la quotité de travail du médecin de médecine professionnelle.**

**Mme TORGEMEN** : Nous ne trouvons pas de médecin du travail. C'est compliqué et on a beaucoup de mal à en trouver. Je pense que nous n'en trouverons pas. En conséquence, les besoins de la collectivité ont évolué rendant nécessaire l'accroissement du médecin qui était au 4/35<sup>e</sup> et qui passera au 8/35<sup>e</sup>. Je suis nulle en maths, si ça se trouve c'est l'inverse, mais en tout cas, on augmente.

Rapport adopté à l'unanimité en commission.

**M. HEBBRECHT** : Monsieur le Maire, en commission, il nous a été signalé que nous aurions peut-être recours à la demande auprès des internes de la faculté pour pallier. Un seul médecin, même au 8/35<sup>e</sup>, c'est léger pour nos agents. Une infirmière prendra le pas en même temps, mais cela sera-t-il suffisant? Enfin voilà, c'est une question à poser.

**Mme TORGEMEN** : Nous nous sommes posé toutes les questions. Nous n'avons pas les réponses. Un interne ne peut pas remplacer un médecin du travail. Ça n'est pas possible. Nous faisons du mieux que nous pouvons. Croyez-moi, on cherche et nous ne sommes pas les seuls.

**M. HEBBRECHT** : Je me doute. Il ne peut pas suppléer?

**Mme TORGEMEN** : Non, ce n'est pas possible.

**M. HEBBRECHT** : C'est une mauvaise question.

**Mme TORGEMEN** : Non, mais ce n'est pas possible.

**M. le Maire** : Il y a un déficit parmi les médecins du travail.

**Adoptée à l'unanimité.**

1-12

**Modification du tableau des emplois du personnel communal :  
Suppressions et créations d'emplois.**

**Mme TORGEMEN** : C'est le rapport classique de modification des emplois du personnel communal par des suppressions et des créations.

En résumé : on supprime un poste du grade d'attaché territorial au sein de la direction des seniors en raison de l'intégration de quelqu'un d'autre; on supprime un poste au grade de conservateur du patrimoine à la suite d'une mutation; on supprime un poste d'attaché territorial à la suite d'un départ en retraite; nous supprimons un poste du grade d'animateur au sein de la direction.

Supprimer ne signifie pas enlever complètement. C'est parfois enlever, parfois transformer.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité en commission.

**M. le Maire** : Oui, Monsieur HEBBRECHT ?

**M. HEBBRECHT** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, plusieurs questions à cette délibération.

Par réussite au concours, nous supprimons deux adjoints techniques, ce qui est cohérent, mais pour leur nomination au grade d'adjoint technique principal, est-ce de la création de postes non existants ou des grades non existants ?

14 agents vont bénéficier de CDI alors qu'ils ne possèdent pas la nationalité française. C'est naturel, car comme il est dit dans le rapport, ils donnent entière satisfaction dans leurs fonctions, mais dans la poursuite du cursus, pouvons-nous savoir s'ils ont l'intention de demander la nationalité française ?

*(Mouvements divers)*

Je peux poser la question ? C'est pour leur développement de carrière. Je pense que ce n'est pas une mauvaise chose de le savoir. Quand on s'investit sur un poste... Enfin visiblement, il y a des questions qui choquent.

**M. le Maire** : Ils n'ont pas la nationalité française, ils ne peuvent pas être titularisés, mais ils peuvent avoir un contrat CDI.

**M. HEBBRECHT** : Je viens de le dire. Pour accéder à un poste, ils peuvent demander. Cela n'a rien de particulièrement vexant.

**Mme TORGEMEN** : Nous n'avons pas le droit, et Dieu merci, de demander à quiconque de choisir une nationalité autre que la sienne. Cela s'applique à Créteil comme à toute la France.

**M. HEBBRECHT** : J'ai simplement demandé s'ils avaient l'intention de le faire, je n'ai pas dit que nous le leur demandions. Enfin bref, c'est pas grave. Allez, allez, on arrêté là.

Pour la suppression du poste de la direction des seniors, cela entraîne-t-il de fait un remaniement de l'organigramme ? Cet agent retrouvera-t-il son poste et son grade identique au CCAS ?

Enfin, nous avons la suppression de trois postes. Celui de conservateur en chef de patrimoine pour une mutation. Comme rien n'est signalé dans le tableau, est-ce une suppression pure et simple ou un remplacement est-il prévu par un agent de même grade ou contractuel ?

Même interrogation pour le poste d'attaché hors cadre de la directrice de la gestion administrative et financière et pour le poste d'animateur principal au sein de la politique de la ville. Suppression et remise en cause du fonctionnement du service ou remplacé par des agents de même grade ou contractuels? Cela n'est pas indiqué dans le tableau qui nous est remis.

Pour conclure - je me doute que cela a été fait, mais vous allez le confirmer -, j'aimerais savoir si le comité territorial a bien été consulté et quelle a été sa réponse. Toute création ou suppression de poste nous contraint à demander son avis.

Merci pour vos réponses.

**Mme TORGEMEN** : Monsieur HEBBRECHT, bien évidemment qu'il y a un certain nombre de décisions que nous ne pouvons pas prendre sans les avoir soumises au préalable au comité social. Cela a d'ailleurs été fait la semaine dernière.

Pour le poste senior, c'est une bascule vers le CCAS. Pour les autres postes, comme c'est bien dit, c'est détaillé. Je réponds comme Madame HACHMI. Dommage de ne pas l'avoir posée en commission. Nous tenons à votre disposition ces éléments qui sont publics. Cela va être trop long et je n'ai pas toutes les réponses précises, mais aucun problème pour vous les communiquer.

**M. le Maire** : Monsieur HEBBRECHT, êtes-vous satisfait?

**M. HEBBRECHT** : Nous verrons en réunion. Je rappelle simplement qu'en commission nous avons peu de temps avant les rapports. Nous n'avons pas eu le temps de poser toutes les bonnes questions et de tout bien analyser. D'où ma question en conseil municipal, mais cela est public et ne pose pas de problème à mon avis.

**Mme TORGEMEN** : Ce n'est pas une critique du tout Monsieur HEBBRECHT.

**M. le Maire** : À l'assemblée du Conseil Municipal, nous n'avons pas forcément tous les détails, alors qu'en commission avec les services, nous sommes quand même sur des demandes très précises.

**Adoptée à l'unanimité.**

2-1 **Quartiers Chenevier-Démenitroux-Centre ancien (CQ n° 4) :  
Approbation de la cession du terrain d'assiette du parking  
Monfray.**

**M. le Maire** : Le rapport suivant, Monsieur HÉLIN.

**M. HÉLIN** : Afin de favoriser le dynamisme et l'attractivité du centre ancien, il nous est proposé d'approuver l'opération immobilière dite Monfray qui prévoit la construction de 40 logements.

La commune, avec son Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), porte l'ambition d'un juste équilibre entre la nécessaire évolution urbaine du territoire cristolien et la préservation des qualités et spécificités de ses différents quartiers.

Cette volonté permanente a permis de faire de Créteil ce qu'elle est aujourd'hui : une ville répondant aux besoins et aux défis de la région Île-de-France, que ce soit en matière d'habitat, de déplacement et de circulation, de dynamisme économique et de respect de l'environnement, pour une meilleure qualité de vie de ses habitants.

Le centre ancien de la commune ne pouvait pas rester à l'écart de ces évolutions. La municipalité s'est donc engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement urbain durable de ce cœur de ville, avec l'objectif d'y apporter du dynamisme et de l'attractivité.

C'est ainsi que la réalisation d'un programme de logements au niveau de la place du Lieutenant-Colonel Arnaud Beltrame a donné une nouvelle physionomie et un regain de dynamisme à la rue du Général Leclerc.

Cette opération a aussi permis la réorganisation et l'augmentation du stationnement public en parking souterrain avec la construction du parking de la Porte de Brie. Il se développe sur deux niveaux de parking. Grâce à cette nouvelle capacité de stationnement au cœur de l'espace commercial, c'est tout le fonctionnement du centre ancien qui a été amélioré.

Cette volonté de renforcement de l'attractivité du centre ancien se poursuit aujourd'hui à travers trois projets. Il s'agit :

- De réaliser un nouvel équipement public en lieu et place de l'ancienne gendarmerie. Cet équipement public, dont l'étude de programmation va être conduite en début d'année prochaine, permettra de proposer une nouvelle salle des fêtes Jean Cocteau, de relocaliser la MJC Village, le Club Séniors, l'Association Musique et d'avoir de nouveaux locaux associatifs. Cet équipement proposera aussi un parking public en sous-sol.
- D'améliorer le fonctionnement du groupe scolaire Victor Hugo. La relocalisation de la salle Jean Cocteau et des activités occupant ses locaux annexes permettra la création de deux salles de classe supplémentaires en plus des trois existantes. L'agrandissement de la restauration scolaire, l'aménagement de locaux supplémentaires pour les activités scolaires et périscolaires, la construction de nouveaux sanitaires et d'un nouveau dojo et enfin l'agrandissement de la cour de récréation de l'école élémentaire font également partie du programme.
- Enfin, il est souhaité d'accueillir de nouveaux habitants désireux d'accéder à la propriété, dans un site d'exception au caractère affirmé. Cette petite opération immobilière se développera sur une partie de l'emprise du parking de surface Monfray «Porte de Brie». Le reste du terrain fera l'objet d'un aménagement végétalisé réalisé par le promoteur en concertation avec les riverains. Cela afin qu'ils puissent bénéficier d'un accès privatif depuis l'avenue de la République.

Une étude portant sur le fonctionnement de ce parking de surface a mis en évidence qu'il n'apporte que très peu de places de stationnement aux parents déposant et/ou récupérant leurs enfants scolarisés dans l'école élémentaire Victor Hugo. Il ressort également que cet équipement est sous-utilisé.

Par ailleurs, la commune mène une étude relative à la «piétonnisation et à la pacification du centre ancien» dont les scénarios ont fait l'objet d'une démarche de présentation/concertation citoyenne. Les objectifs généraux sont d'apaiser la circulation, de faciliter et sécuriser les déplacements vélo et d'améliorer le stationnement en ouvrage.

La prochaine étape de cette étude est de proposer un schéma directeur. C'est ainsi que le futur projet immobilier qui offrira des places de stationnement résidentiel en sous-sol aux

futurs propriétaires, se développera sur environ 2650 m<sup>2</sup> de surface de plancher, soit environ 40 logements. Il proposera une architecture en harmonie avec l'identité du centre ancien et une volumétrie respectueuse des constructions existantes, en R+3+combles coté avenue de la République (identique à la résidence Villa République qui fait face au site) et R+1+combles avec une petite partie centrale en R+2+combles du côté de la rue Monfray.

Le prix de cession du foncier à la SARL AXIPROM est de 800 €/m<sup>2</sup> de surface de plancher, soit pour le projet présenté, une recette de 2120 000 €. Cette cession n'appelle pas d'observation de la part de France Domaine.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver l'opération immobilière dénommée «Monfray»,
- approuver la cession du foncier constituant l'emprise de l'opération à la SARL AXIPROM,
- dire que le montant de cette cession est fixé au prix de 800 €/m<sup>2</sup> de surface de plancher développée par le projet.

Rapport adopté à la majorité en commission.

**M. le Maire** : Merci.

**M. HEBBRECHT** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération présente un nouveau projet immobilier dont les images qui nous ont été transmises montrent un projet de grande qualité, qui va s'installer sur le parking Monfray de surface d'une quarantaine de places.

Il y a néanmoins une contradiction entre ce qui est dit en commission et la lecture du rapport. Lors de la commission, il nous a été dit que le parking était occupé toute la journée – j'insiste, toute la journée –, mais pas par les parents d'élèves. Il n'est donc pas sous-utilisé, comme indiqué dans le rapport. Une étude était sollicitée pour savoir qui stationnait sur le parking et s'il serait possible de les déplacer vers celui de la Porte de Brie. Nous attendons encore les conclusions.

Nous apprenons qu'une étude est en cours pour «la piétonnisation et la pacification du centre ancien». Des scénarios auraient été élaborés – nous serions ravis de savoir

lesquels -, ont fait l'objet de présentation et de concertation et même qu'un schéma directeur est déjà à l'étude. Si on comprend à demi-mot, le projet est déjà plus qu'avancé. Une fois de plus, la concertation ne semble pas être présente.

Espérons que pour le projet de la gendarmerie nous aurons des informations plus en amont, contrairement à celui finalisé sur le parking Monfray.

La MJC village occupe un bâtiment sur trois étages. Une concertation avec la direction est-elle engagée? Que deviendra ce bâtiment une fois vide? Une nouvelle construction, un nouveau système dans le cadre de la rénovation du centre ancien?

Quand vous parlez de pacification du secteur, il faudrait s'en occuper dès maintenant, tant les infractions sont quotidiennes.

Quant à la délibération, nous voterons pour, même s'il est souhaitable que les projets soient présentés plus en amont et avec les réponses à nos questions.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. le Maire** : Monsieur HEBBRECHT, il y a plusieurs sujets.

Pour ce qui concerne le parking Monfray, il faut se rappeler que ce ne fut pas toujours un parking. Il y avait des entrepôts de l'entreprise Legeay chargée de ramasser les ordures à Créteil.

Au début des années 80, nous avons démolit et aménagé ce parking qui était provisoire par la force des choses. Mais c'est un parking provisoire qui a duré au moins 30 ans.

On ne peut pas dire qu'un parking en surface comme Monfray contribue à la qualification du secteur donné. C'est pourquoi nous proposons de réaliser une opération immobilière d'une quarantaine de logements sur ce foncier.

Le projet a été présenté juste avant le covid. Il y avait deux projets concurrents. Celui qui a été retenu était moins massif et il a été soumis à la concertation avec les riverains, car il y avait à un moment une opposition des riverains.

Les riverains ont amendé le projet, tant pour ce qui concerne la hauteur sur la rue Monfray que par rapport à leurs pavillons,



pour avoir une accessibilité meilleure et bénéficier en surface d'un accès. C'est en accord avec les riverains.

Cela sera-t-il maintenu? Je n'en sais rien, mais au moment où nous présentons le projet, l'accord des riverains est obtenu et il y a eu une concertation avec eux.

Voilà pour le parking Monfray.

Pour ce qui concerne la gendarmerie, elle est occupée par les Ukrainiens, mais nous avons toujours dit, notamment dans le cadre de cette réunion, qu'il s'agissait de reconstituer la salle des fêtes, le club troisième âge, déménagé de la cour Jean Cocteau et puisqu'il y avait la capacité, de reloger la MJC. Personnellement, je me suis entretenu à plusieurs reprises avec la directrice de l'équipement et ils sont d'accord pour intégrer la gendarmerie. Nous n'avons pas encore vu les conditions ni le programme.

Le programme de l'aménagement de la gendarmerie est fixé à travers ce que nous voulons y implanter, mais nous n'avons pas discuté. Cela n'a pas été plus loin.

Une fois déménagé Cocteau, cela permet d'affecter plus d'espace pour le groupe scolaire. Nous avons pris cette orientation compte tenu des différents projets immobiliers du secteur, dont un qui n'était pas initié par la ville, mais pas le département à proximité de la crèche actuelle en face de la maternelle Victor Hugo. Il y avait un projet du côté du parc du Pérou que nous avons présenté à la réunion, mais qui n'est pas arrêté.

Dans la perspective de ces différents programmes immobiliers, il y avait des besoins scolaires qui étaient plus importants. Nous essayons de les prendre en compte dans ce cadre-là.

En ce qui concerne la piétonisation du secteur, une étude a été faite par le bureau d'études. À ma connaissance, elle a été présentée au moins au comité de quartier.

**M. HÉLIN** : Tout à fait.

**M. le Maire** : Et pas seulement à celui du centre ancien, je crois y compris à celui de la porte d'Aubry.

**M. HÉLIN** : Oui.

**M. le Maire** : La question qui se pose est la même : la méthode de la concertation. On nous reproche de faire de l'information plus que de la concertation en amont. Pour avoir une concertation positive, il faut amener des projets qui puissent être discutés et amendés. Je crois qu'on est à ce stade-là. C'est-à-dire que dans un premier temps, nous confrontons le conseil de quartier, nous écoutons, amendons et revenons avec un projet différent. Nous en sommes à ce stade-là. Et ensuite, nous essayons de faire une assemblée générale, comme nous l'avons fait à plusieurs reprises, pour valider le tout.

C'est la même procédure que nous utiliserons pour le port. La concertation ne sera pas facile. Sur le projet, il y aura consensus, mais quand nous allons expliquer que les places de stationnement seront regroupées dans un immeuble, dans un parking qui, aujourd'hui, n'est pas utilisé, mais qui sera mis à disposition de tous les quartiers, le choix ne sera pas facile entre le projet qui végétalise le secteur du port et le fonctionnement du quartier relatif au stationnement.

La méthode de la concertation, c'est le bureau municipal qui arrête un projet dans ses grandes lignes. Nous le soumettons au conseil de quartier qui l'amende ou non. Quand nous pensons que nous avons fait le chemin, nous allons à une concertation plus large avec une assemblée générale des habitants. Je ne vois pas d'autres méthodes de concertation possible.

Sur la concertation par rapport au plan, peut-être Alain ?

**M. DUKAN** : Oui Monsieur le Maire. Effectivement, la première concertation a été faite avec un groupe de pilotage comprenant plusieurs groupes d'individus représentatifs : avec des commerçants, avec des habitants, avec des enseignants des écoles environnantes, avec des membres du conseil de quartier et avec des parents d'élèves.

Un groupe pas très important pour faire une présentation avec deux volets, dont le volet plan de circulation aménagé pour pacifier la circulation autour des écoles.

Les réunions se sont relativement bien passées avec disons une acceptation des propositions globales qui avaient été faites, et des questionnements supplémentaires. Le bureau d'études a amené des éléments. Il faudra augmenter et passer à une concertation avec un groupe plus important, de type assemblée générale avant de phaser la partie circulation sur des secteurs

comme la partie de la rue du Général Leclerc avec des aménagements plus importants pour la circulation. Un plan de phasage avec une concertation plus large que celle du groupe. Mais c'était un groupe de pilotage pour travailler sur les différentes hypothèses du bureau d'étude et qui a émis un certain nombre pas forcément de réserves, mais de questionnements, de précisions à apporter. Nous avons maintenant ces éléments pour passer à un stade supérieur.

**M. le Maire** : Je pense que la méthode est bonne. Il n'y avait pas seulement le conseil de quartier, mais un groupe de pilotage avec plusieurs catégories, commerçants, enseignants et autres qui étaient concernés par la piétonnisation.

**M. HÉLIN** : Il y avait des parents d'élèves, il y avait des commerçants... C'était très représentatif des personnes qui vivent, qui fréquentent et qui sont usagères du Centre ancien.

**M. le Maire** : Il y a peut-être un problème par rapport à l'opposition, mais moi j'étais persuadé que vous étiez dans les conseils de quartier. Non mais je veux dire que Cela ne me choque pas que dans le cadre municipal, l'opposition soit à la commission d'urbanisme ou dans les conseils de quartier.

**M. HEBBRECHT** : Ce sera avec plaisir. Nous suivrons cela de près.

**M. le Maire** : Dans le comité de liaison, nous avons été critiqués sur la concertation en disant que nous faisons de l'information, mais que lorsque cela arrivait à la population, les décisions étaient prises. Non, il y a un cheminement, mais ce ne sont souvent pas les mêmes qui participent aux différentes étapes. Cela se finit toujours par une assemblée générale. Une réunion publique où tout le monde est invité.

**M. HÉLIN** : Monsieur HEBBRECHT a participé à plusieurs reprises aux conseils de quartier, porte d'Aubry ou centre ancien. La dernière fois, il était présent à la galette avec la réunion des habitants du secteur Centre et il a assisté quelques fois à des présentations faites dans le cadre du conseil de quartier. Il a toujours été le bienvenu et nous avons toujours salué sa présence.

Pour ce qui est du projet Monfray, nous avons fait part à chaque étape de la concertation avec les riverains et le service de l'urbanisme.

**M. HEBBRECHT** : Monsieur le Maire, juste pour répondre, je reconnais que Monsieur HÉLIN m'a toujours bien accueilli dans les comités de quartier auxquels j'ai assisté, mais le plus facile pour nous, opposition, serait de recevoir plus régulièrement l'étape des réunions de quartier plutôt que de chercher par nos propres moyens. Nous ne l'avons pas clairement exposé. Si l'on pouvait avoir cela ?

**M. le Maire** : J'y suis favorable. Au niveau méthode, quand on a choisi une orientation, la passer en commission d'urbanisme et ensuite aller au conseil de quartier puis à la réunion publique.

La demande qui était faite la dernière fois au comité de liaison et des comités de quartier qui consistait à aller d'emblée à la réunion publique avec l'ensemble des habitants pour élaborer le projet, je pense que ce n'est pas une bonne méthode. Il y a toujours une dimension technique, financière, juridique. Il vaut mieux quand même préparer les projets et avoir une orientation.

**M. HEBBRECHT** : Juste pour conclure, nous votons pour ce projet. D'autant que les 2 M€ sont déjà inscrits dans le DOB. Nous soutiendrons la démarche pour ne pas poser de problème de finances à Monsieur PESSAQUE, notre collègue.

**M. PESSAQUE** : Ce sont les finances de la ville, Monsieur HEBBRECHT.

**Adoptée à l'unanimité.**

3-1

**Signature de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD).**

**M. le Maire** : Le rapport suivant, Monsieur TOLÉDANO.

**M. TOLÉDANO** : Je présente ce rapport situé dans le droit fil de notre séance du 5 décembre 2022 au cours de laquelle a été entérinée la création du nouveau conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. Je rappelle que ce conseil constitue l'instance de concertation de l'ensemble du réseau partenarial, mobilisé sur les questions de tranquillité publique à l'échelle communale.

Ce conseil est présidé par le Maire, vous-même. Il réunit des membres de droit, en l'occurrence : Madame la Préfète,

Monsieur Le Procureur de la République, Monsieur le Président du Conseil départemental, Madame la directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale et de nombreux responsables institutionnels, associatifs et issus des services municipaux.

Alors, ce réseau d'acteur mobilisé au sein du conseil a besoin d'orientations partagées et d'objectifs opérationnels formalisés dans une convention de partenariat. C'est cette convention intitulée «Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance» est proposée aujourd'hui pour la période 2023-2025.

En quelques mots, quel en a été le cheminement? Je dirais que l'élaboration de cette stratégie a tout d'abord résidé dans la réalisation d'un diagnostic partagé qui a montré que la ville de Créteil s'inscrit depuis plusieurs décennies dans une démarche active de sécurité et de prévention de la délinquance. La ville de Créteil a d'ailleurs fait partie de la première génération des collectivités à créer, dès 1983, une instance partenariale d'échanges et d'actions autour de la sécurité.

Depuis lors, la Municipalité a constamment renouvelé son engagement par un investissement humain, technique et partenarial de premier plan. Ces dernières années, notre ville a structuré son implication sous la forme d'un plan d'action opérationnel s'articulant autour du déploiement évolutif de la vidéo protection, de la création d'une unité de gardes urbains et d'un programme de travaux et d'aménagements.

L'analyse des nombreuses actions déjà menées sur notre territoire a permis de mettre en lumière trois enjeux prioritaires :

1. Renforcer la sécurité et la tranquillité;
2. Consolider les actions autour de la jeunesse et de la parentalité;
3. Accompagner les victimes et prévenir la récidive.

Au sein de ces trois enjeux prioritaires, 11 actions ont été retenues et constituent la feuille de route de l'ensemble des travaux qui vont nous occuper sur les trois années à venir.

Enfin, cette Stratégie contient une Charte déontologique d'échanges d'informations respectueuses des droits et libertés des personnes concernées.

En conséquence, il vous est demandé :

- d'approuver ce projet de Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) pour la période 2023-2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer et à poursuivre les travaux engagés.

Ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission.

**M. le Maire** : Merci Monsieur TOLÉDANO. Madame DUPUIS, vous avez la parole.

**Mme DUPUIS** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je remercie les services pour la qualité des documents, intéressants bien qu'un peu lourd au vu du nombre de pages.

J'ai besoin de précisions sur le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté au niveau communal. Il me semble qu'il existe déjà au sein de chaque établissement scolaire, collège, lycée. Est-ce un travail en lien avec le CESC pour un travail global sur la commune ou le CESC fera-t-il un travail de son côté?

Autre chose, on parle de soutenir les victimes de violence intrafamiliale, en page 30. Et j'aurais voulu savoir si ce soutien pouvait être également étendu aux violences faites aux femmes? Puisque cela paraît logique aussi. Il n'y a pas que l'intrafamilial, il y a aussi les violences faites aux femmes et je voulais savoir s'il y avait la possibilité de l'ajouter?

Et enfin, petit point positif, je voulais également souligner que le regroupement de toutes les données concernant les accès aux droits pour un document qui sera, à mon avis, un peu plus simple à lire pour nos concitoyens est une bonne chose. Je tiens à le souligner. Ce sera un lourd travail, je le conçois, mais cela aidera grandement nos concitoyens à y voir plus clair sur les possibilités existantes.

**M. le Maire** : Sur le premier point, oui, c'est une stratégie globale sur le territoire communal. Il peut y avoir des actions

spécifiques dans tel ou tel quartier, mais il s'agit là d'une stratégie globale qui est portée par ces documents.

Quant aux violences intrafamiliales, elles prennent en compte bien sûr les violences faites aux femmes.

**M. HEBBRECHT** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la création du CLSPD sur notre commune est à l'évidence nécessaire. Nous pourrions déplorer le retard de cette création, mais effectivement, nous étions un peu coincés avec la structure du GPSEA.

Les documents joints à ce rapport sont effectivement très complets, quoique quelque peu répétitifs. Les intentions annoncées vont dans le bon sens et sont nécessaires pour assurer la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens.

Je ne souhaite pas reprendre tous les éléments de cette stratégie, juste revenir sur des délais de mise en application qui nous semblent bien lointains.

Sur la fiche appelée «Axe Prioritaire, renforcer la sécurité et la tranquillité», vous nous annoncez un objectif de déploiement de 5 à 10 nouvelles caméras par an, alors que nous n'en avons actuellement seulement 50 installées. Pour l'évaluation de l'opportunité de la création d'une police municipale, entre l'élaboration du comité de pilotage, la procédure de consultation, le bureau d'études et la mise à disposition de toutes les données, cela prendra treize mois et il restera un temps indéterminé pour une « prise de décision éclairée » - J'adore cette expression !

Rien ne sera décidé avant 18, voire 24 mois. À titre de comparaison, Monsieur le Maire, une ville limitrophe à Créteil aura créé une police municipale forte de 22 agents actuellement, 30 à terme, une brigade canine, un CSU à la pointe de la technologie et une vidéo protection forte de 116 caméras en juin. Tout cela en moins de deux ans.

Ce n'est pourtant pas la ville préfecture et elle n'est pas dirigée par une équipe en place depuis plus de 45 ans, largement le temps de prendre des mesures adéquates pour répondre à nos concitoyens en matière de sécurité et surtout d'incivilité.

Comme nous ne cessons de le répéter - mais là, c'est écrit noir sur blanc dans le rapport -, les ASVP et les gardes urbains ne

bénéficient pas d'un spectre d'intervention aussi large que celui d'un policier municipal qui a une grande possibilité d'intervention.

Je voulais revenir sur ces points. Nous voterons le rapport, en espérant que le CSPD sera rapidement opérationnel, mis en action et que les décisions de mise en œuvre des axes prioritaires seront également mises rapidement en application.

Merci, Monsieur le Maire et mes chers collègues.

**M. le Maire** : Monsieur HEBBRECHT, il me paraît tout à fait normal de souhaiter avoir une vision éclairée des choses avant de mettre en œuvre telle ou telle politique.

Après, il y a effectivement la programmation dans le temps et il y aura forcément des projets retenus et d'autres qui ne le seront pas.

**M. HEBBRECHT** : C'est bizarre !

**M. le Maire** : Tous les sujets seront examinés.

**M. HEBBRECHT** : Alors là, par contre, je n'en doute absolument pas.

**M. le Maire** : De l'examen de ces sujets sortira un avis éclairé. Vous revenez toujours sur l'affaire de la police municipale, bien qu'aujourd'hui, vous n'en avez pas parlé trop. Il faudrait m'expliquer comment, aujourd'hui, vous assurez un service sur une ville comme Créteil avec 20 ou 30 policiers municipaux sur les 3x8. Ce sera à discuter dans le cadre de la commission.

**M. HEBBRECHT** : Là-dessus, je peux être très précis. Ce n'est pas sur une ville de la taille de Créteil. C'est une ville qui fait la moitié moins d'habitants. Les policiers ne tourneront pas sur 3x8, beaucoup trop lourd, mais de 7 heures du matin jusqu'à 22 heures 30 / 23 heures et les week-ends jusqu'à minuit. Cela vient d'être créé en moins de deux ans. Cela évoluera ou non.

C'est un exemple par rapport au délai que nous mettrons en place. C'est deux ans, pour nous, pour nous concerter et moins de deux ans pour la créer.



**M. le Maire** : Nous discuterons de tout cela de la même façon que, sauf dispositions législatives, un certain nombre d'attributions que vous donnez à la police municipale ne sont pas aujourd'hui réglementaires.

Vous dites qu'il y a davantage de prérogatives pour un policier municipal que pour un ASVP.

**M. HEBBRECHT** : C'est dans votre présentation. C'est écrit en toutes lettres.

**M. le Maire** : Expliquez-moi pourquoi des maires qui ont des polices municipales demandent que le statut des policiers soit modifié pour permettre plus de capacité d'intervention dans certaines situations ?

**M. HEBBRECHT** : Le policier municipal peut évoluer dans sa carrière et ses fonctions.

**M. le Maire** : Il ne peut pas interpellé un citoyen, actuellement.

**M. HEBBRECHT** : Il peut le maîtriser avec des moyens coercitifs et le remettre à la police nationale.

**Mme TORGEMEN** : Comme vous et moi.

**M. HEBBRECHT** : La différence, c'est qu'un policier est entraîné et équipé pour faire cela de façon efficace. Nous n'aurions pas cette possibilité.

**M. le Maire** : Nous avons deux avocats parmi nous. Monsieur TOLÉDANO, un policier municipal est-il en situation d'interpeller un citoyen ?

**M. TOLÉDANO** : Non, ce n'est pas possible. Puis, on ne peut pas soutenir une chose et son contraire. Monsieur HEBBRECHT demande des économies sur le plan budgétaire et d'accélérer la création d'une police municipale. Cela a un coût très important qu'il convient d'évaluer. On le verra dans le cadre d'un comité de pilotage, dans le cadre d'un cahier des charges. Il y a une toute une étude à conduire pour tout cela. On ne peut pas brûler les étapes.

Vous l'aurez observé, Monsieur HEBBRECHT, dans les derniers incidents que nous avons pu lire dans la presse ces derniers mois, ce n'est pas la police municipale qui a interpellé les délinquants, mais c'est la police nationale qui a fait son travail. Vous voyez, il y a aussi cet aspect à examiner.

**M. HEBBRECHT** : Alors, je suis très surpris de la réaction de Monsieur TOLÉDANO. Nous annonçons dans le rapport – dans ce magnifique document très complet et concret – que nous investissons déjà 10 M€ dans notre service de sécurité. Ne me dites pas qu'une police municipale ne peut pas être créée avec 10 M€. Sur Choisy-le-Roi, ils l'ont fait et ont eu les aides de l'État pour les 116 caméras de 500 000 € qui ont mises par la Préfecture.

Par ailleurs, je ne suis peut-être pas avocat et je ne connais peut-être pas grand-chose, mais je me permets de regarder certaines émissions de télévision ou des documentaires, où l'on voit régulièrement des policiers municipaux procéder à l'arrestation d'individus pour les remettre ensuite à la police nationale, seule habilitée à prendre des décisions et prononcer les gardes à vue. Mais vous m'excuserez, à partir du moment où vous avez une police municipale est équipée, armée, entraînée...

**Mme TORGEMEN** : Ah ! Voilà le fond du débat : une police municipale armée.

**M. HEBBRECHT** : Oh ! J'ai prononcé le mot horrible dans cette assemblée : « une police municipale armée » ! Grand Dieu, mais qu'est-ce que n'ai-je pas dit là !

**M. HÉLIN** : La loi de sécurité globale ne permet pas ce que vous venez de dire.

**M. HEBBRECHT** : Mais alors toutes les communes qui ont des polices municipales qui interpellent des gens sont dans l'illégalité ? Vous allez donc expliquer cela à Madame la Préfète, qui vient donner l'autorisation à la ville de Choisy-le-Roi de s'équiper et d'interpeller, puisqu'ils ont déjà procédé à deux interpellations.

**M. le Maire** : Écoutez ! Nous avons créé une structure dans laquelle...

**Mme TORGEMEN** : Non mais nous sommes de gauche et vous êtes de droite, à un moment... Voilà...

**M. le Maire** : S'il vous plaît, s'il vous plaît. Nous avons créé une structure dans laquelle une commission ad hoc réfléchira sur cette question.

**M. HEBBRECHT** : Sans présager des résultats, Monsieur le Maire, je crois que je les connais déjà.

**M. le Maire** : J'ai discuté, pas plus tard qu'il y a 15 jours avec un magistrat et un ancien patron de la PJ qui sont partisans d'une police municipale. Je mleur ai dit « expliquez-moi qu'est-ce que cela apporte de plus que les ASVP ? ». Ils m'ont dit : une visibilité. Autrement dit, nous sommes plus dans la psychologie qu'autre chose. C'est-à-dire que nous mettons du bleu de proximité, puisque l'État a décidé de supprimer les polices de proximité. Nous en ajoutons avec moins de pouvoir et de moyens. Voilà la situation.

Mais, on a décidé d'en discuter sereinement dans le cadre du contrat. On le fera. Il n'y a pas de sujet tabou. Non, il y a des positions divergentes, mais ce ne sont pas des sujets tabous.

Bon, est-ce que nous adoptons le rapport ?

**Adoptée à l'unanimité.**

### 3-2 **Vacation de médiation culturelle : Fixation du taux horaire.**

**M. le Maire** : Le dernier rapport, Madame VORCHIN.

**Mme VORCHIN** : Afin d'assurer des missions de médiation culturelle et artistique des événements et expositions organisées par la ville, il nous est demandé d'approuver le recours à des vacataires pour une durée de 120 heures chaque année, réparties entre la galerie d'art et le parcours des écoliers.

Il nous est également proposé de fixer le taux horaire de ces vacations à 18 € brut.

Rapport adopté à l'unanimité par les commissions éducation et finances.

**M. le Maire** : Merci.

**Adoptée à l'unanimité.**

\*\*\*\*

**M. le Maire** : Nous en avons terminé avec les délibérations. Nous abordons les motions.

3-3

**Motion «UPEC : Les étudiants et les enseignants en Sciences de l'Éducation, en Sciences sociales et en STAPS sur le site Pyramide doivent être relogés dans les meilleurs délais pour retrouver des conditions d'enseignement dignes et adaptées».**

**M. le Maire** : Nous commençons, si vous le voulez bien, par l'université et Madame SIMON-DECK.

**Mme SIMON-DECK** : Depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois, le bâtiment Pyramide, occupé par l'Unité de Formation et de Recherche Sciences de l'Éducation, Sciences Sociales et STAPS de l'UPEC (Université Paris-Est Créteil) n'est plus en mesure d'accueillir ses étudiants et enseignants dans des conditions dignes et propices à la qualité du travail et à la réussite des étudiants concernés.

Avec notamment des relevés de température à 8-9 degrés dans les salles de cours, des bureaux impraticables depuis des inondations, des plafonds effondrés, des risques électriques avec les fuites d'eau récurrentes.

Pas moins de 3000 étudiants et 500 personnels enseignants contractuels titulaires et administratifs se voient donc contraints de suivre leurs enseignants en distanciel, remettant en cause la continuité pédagogique qui leur est due à égalité de traitement avec chacun des étudiants de l'UPEC.

Cette situation est inadmissible. Il incombe en effet au propriétaire privé du bâtiment de procurer à son locataire, l'UPEC, des locaux décents et notamment une installation permettant un chauffage normal en période hivernale. L'UPEC a d'ailleurs engagé une procédure en référé contre le propriétaire afin de le contraindre à respecter ses obligations.

Consciente de la pénurie de locaux au sein de l'Université et fidèle à ses traditions, la municipalité de Créteil a pris la décision de céder à titre gracieux à l'UPEC une emprise foncière de 2200 mètres carrés située à proximité immédiate du programme immobilier «L'Arbre de Vie».

Ce terrain mis à disposition par la Ville de Créteil permettra à terme d'accueillir en face de la Faculté de Droit, sur 6000 mètres carrés de surface de plancher, la Maison des Sciences de l'Homme où l'ensemble des étudiants et des enseignants de l'UFR «Sciences de l'Éducation, Sciences Sociales et STAPS» pourront retrouver des conditions d'enseignements dignes et optimales.

Dans cette perspective, Monsieur le maire de Créteil dans le cadre de ses négociations avec le Premier ministre est parvenu à obtenir de l'État l'inscription en loi de finances pour 2023 de 7 millions d'euros supplémentaires qui viendront abonder le financement de cette nouvelle structure universitaire à Créteil.

Dans l'attente de la réalisation de ce projet, le Conseil municipal de Créteil par l'adoption de la présente motion apporte son soutien aux actions engagées par la Présidence de l'Université et par les étudiants concernés. Il demande au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en partenariat avec la gouvernance de l'UPEC, de trouver des solutions de relogement immédiat dans des locaux décentes et adaptés pour l'ensemble des formations et des services hébergés sur le site Pyramide.

**M. le Maire** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention?

**M. HEBBRECHT** : Oui Monsieur le Maire, effectivement, tout comme Madame SIMON-DECK, je suis de près cette situation avec vous-même Monsieur le Maire dont j'ai été informé. Monsieur DUBOIS a également été informé. Des mesures ont déjà été prises pour déplacer les étudiants et leur trouver, autant que faire se peut dans les facultés de droit, des salles pour retrouver des cours en présentiel pour pallier l'attente entre les deux. Un référé a été mis en place pour que soit demandé un dédommagement pour les étudiants et les enseignants, qui sont les premiers à subir cette ... Le problème sera la Pyramide. Les services du département partent. Cela va se vider très rapidement. Il faut se demander ce que va devenir cette Pyramide. Nous ne pouvons pas y faire quelque chose, mais nous allons quand même devoir le suivre pour savoir ce que va devenir cet endroit.

**M. le Maire** : Compte tenu de l'arrivée du Grand Paris express, je pense que l'immeuble va muter. Dans quel sens? Je ne sais

pas, mais je ne me fais pas trop de souci pour le devenir d'immeuble dans ce quartier.

**Adoptée à l'unanimité.**

**M. le Maire :** La motion sera adressée au Ministère et au Président d'université.

3-4

**Motion «Créteil Soleil : Les engagements pris par Klépierre pour une rénovation intégrale du centre commercial doivent être tenus».**

**M. le Maire :** Je vous propose d'aborder la motion de Klépierre. Madame TORGEMEN ?

**Mme TORGEMEN :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Centre Commercial Régional Créteil Soleil est un des centres commerciaux les plus fréquentés de France et d'Europe.

Créteil Soleil n'est pas un centre commercial comme les autres. Son histoire est en effet intimement liée à celle de notre territoire, son image y reste attachée, il représente un peu de notre identité.

Créé par la SEMAEC, Créteil Soleil était le premier équipement commercial de cette importance à s'installer en cœur de ville. Très vite, il a affiché un très important chiffre d'affaires. Sa gestion a été confiée à la Ségécé, qui est toujours aux commandes et qui exerce maintenant sous l'enseigne de Klépierre, désormais propriétaire du centre.

Celles et ceux qui y travaillent ou qui le fréquentent le savent, le CCR n'est pas uniquement un lieu dédié au commerce. Avec les années, les Cristoliens – mais aussi bien d'autres – ont pris l'habitude d'en faire un lieu d'échanges et de loisirs.

En ce sens, l'extension de Créteil Soleil achevée en 2019 ne pouvait être qu'accompagnée et encouragée par la municipalité de Créteil avec des sommes extrêmement importantes.

Lors des échanges préalables à ces travaux, la municipalité et la direction de la société Klépierre s'étaient rejointes sur le fait que le CCR ne pouvait être considéré comme une unité architecturale introvertie et insensible à son environnement extérieur. C'est ainsi que, dès 2019, avant même l'achèvement des travaux d'extension, une troisième phase de rénovation

extérieure avait été présentée à la municipalité en portant une ambition forte pour une meilleure intégration de Créteil Soleil dans le paysage urbain.

Le Groupe Klépierre avait alors dévoilé les plans d'une rénovation de l'ensemble des façades et des allées du centre. La municipalité s'était engagée à procéder à la requalification paysagère de l'avenue de la France Libre pour la rendre encore plus fonctionnelle et agréable à vivre.

C'est donc avec incrédulité et désappointement que la commune a été informée dernièrement que l'ensemble des engagements pris pour une rénovation intégrale du centre commercial ne seront finalement pas suivis d'effets, ou très partiellement.

Il n'est pas acceptable que Klépierre renonce aujourd'hui à son projet de rénovation extérieure des façades de cet équipement.

Dès que cette remise en cause des engagements pris en 2019 fut connue, la municipalité a immédiatement saisi la Présidence du Directoire du Groupe Klépierre afin de lui demander d'étudier à nouveau les possibilités de réaliser ce que cette société avait elle-même jugé indispensable et tenir ainsi ses engagements.

Aujourd'hui, les Cristoliens doivent être informés de la dernière position prise par Klépierre qui, si elle est maintenue, aura pour effet de pérenniser pour un temps indéterminé les façades du centre commercial dans leur état actuel, c'est-à-dire massives, en béton et bardages, sombres et détériorées par le poids des années.

En réponse, les dirigeants de l'enseigne Klépierre ont en effet confirmé que pour l'heure ils changeraient simplement les portes – ce qui est une aberration sur le plan architectural – et qu'ils enlèveraient les « excroissances » de la coque de l'hypermarché Carrefour.

En dépit de cette situation fort regrettable, la municipalité entend bien finaliser dans les mois à venir l'étude technique et paysagère de l'Avenue de la France Libre afin de réaliser son réaménagement.

Toutefois, la décision prise par le Groupe Klépierre de ne pas tenir ses engagements pris en 2019 est inacceptable en ce

qu'elle vient remettre en cause l'amélioration du cadre de vie des Cristoliennes et des Cristoliens.

En conséquence, par l'adoption de la présente motion et parce que la société Klépierre ne peut ignorer de cadre de vie des habitants pour ne se concentrer que sur leur confort de consommation, le Conseil municipal de Créteil demande solennellement à ses dirigeants de tenir les engagements pris en 2019 pour une rénovation intégrale du CCR afin que ce lieu de vie et d'animation central retrouve une apparence digne des attentes des Cristoliens qui le fréquentent chaque jour.

**M. HEBBRECHT** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous comprenons votre désappointement quant à la remise en question des engagements pris par le groupe Klépierre pour la rénovation extérieure du centre commercial après avoir procédé à son extension et ses aménagements intérieurs.

Cela dit, lorsque l'on parcourt les allées du centre, force est de constater les devantures de magasins fermés qui semblent peiner à trouver des repreneurs. Il est même à craindre de voir de nouvelles fermetures de magasins, au vu des annonces de liquidations de grandes enseignes. Nous pouvons mettre en cause les suites des différents confinements, les gilets jaunes, les achats sur internet ou l'installation d'une grande enseigne qui vampirise les grandes marques. Tout cela malgré une forte fréquentation, comme vous le soulignez dans le rapport.

Dans cette motion, il manque un élément important, la version de la direction du centre. Cette décision est-elle due à un problème financier à la suite des éléments évoqués précédemment? Cette rénovation extérieure est-elle seulement reportée? Quels sont les projets d'investissement sur les parkings?

Avant de déposer la motion, je pense que vous avez interrogé la direction. Si tel est le cas, vous avez dû être informé tout comme moi que finalement, en dehors de faire dans un premier temps, malgré les problèmes financiers dus à tout ce dont je viens de parler, le groupe Klépierre s'engage à modifier les portes d'entrée et les rénovations de ses façades de ce côté. Ce qui est une urgence, c'est la sécurisation et la maintenance des niveaux parking au deuxième et troisième niveaux. Cela va entraîner des coûts importants et décaler les travaux de façade extérieure, mais a priori, malgré les modestes informations que j'ai, cette remise en question n'est pas du tout d'actualité.



C'est un phasage qui va reculer la rénovation des façades extérieures, mais je pense que c'est une bonne réponse à vous donner.

Si nous n'avons pas les éléments concrets que je viens d'apporter et que vous avez mieux que moi, vous comprendrez mon étonnement quant à cette motion, Monsieur le Maire et mes chers collègues.

**M. le Maire :** Monsieur HEBBRECHT, la date de 2019 n'est pas la bonne concernant l'accord avec Klépierre pour une intervention complète sur le centre commercial prenant en compte les façades.

Les projets des façades telles qu'elles nous avaient été présentées ont été d'ailleurs reproduits dans le journal Vivre Ensemble.

Aujourd'hui Klépierre dit qu'il a les parkings à faire. Les parkings étaient là en 2015 ou 2016 quand nous avons engagé l'extension et la rénovation du centre.

Quand ils nous indiquent avoir des difficultés par rapport à la crise du covid et maintenant la crise énergétique, certes, c'est vrai, mais ce n'est pas au niveau des résultats du groupe du point de vue financier.

Il y a donc une rupture d'engagement vis-à-vis de la commune, qui montre quand même que Klépierre a privilégié la dimension commerciale – nous ne pouvons pas le lui reprocher – au détriment du cadre de vie des Cristoliens et de l'insertion dans le paysage urbain ou de la bonne intégration dans le paysage urbain du centre commercial. Car ce centre commercial, si nous dépassons un peu les questions financières, a une fonction de centralité. C'est presque un quartier de centre-ville où on ne se retrouve pas seulement pour faire les courses, mais pour se rencontrer, se divertir ou autre chose.

Cette fonction de centralité me paraît fondamentale pour la municipalité. Il n'y a donc pas de perspective de rénovation des façades dans le courrier que m'a adressé le Président de Klépierre. Il a indiqué qu'ils envisageaient de refaire les entrées. Mais faire les entrées et laisser les façades dans l'état où elles sont aujourd'hui – certaines même sont presque dangereuses, des panneaux s'effondrent –, ce n'est pas sérieux.

**M. HEBBRECHT** : Moi, Monsieur le Maire, j'ai cette version que vous me donnez et d'un autre côté, il m'a été précisé que la rénovation des façades n'était pas abandonnée, mais reculée dans un autre phasage.

**M. le Maire** : Je voudrais quand même qu'ils les fassent avant ma retraite, mais si elle n'intervient que dans deux mandats.

**M. HEBBRECHT** : Et même trois, pourquoi pas !

**M. le Maire** : Ce n'est pas sérieux. Un projet global se déroulait sur plusieurs années. Il est vrai qu'il y a eu la crise du covid, qu'il y a maintenant la crise énergétique, mais je ne pense pas que le groupe Klépierre ait des difficultés telles qu'ils ne puissent pas intervenir sur la réfection des façades.

Surtout que le deuxième projet de rénovation des façades présenté était déjà très amendé par rapport au premier qui était très beau.

**M. PESSAQUE** : Monsieur le Maire, je peux abonder dans votre sens. Je viens de consulter la situation de bourse de Klépierre. Pas de situation précaire, une situation très bonne. La Deutsche Bank a fait une note tout à fait positive de la situation actuelle du groupe Klépierre.

**M. HEBBRECHT** : Et c'est même heureux.

*(Mouvements divers).*

**M. HEBBRECHT** : Remarquez, il vaut mieux que ce soit cela, car si le groupe Klépierre venait à fermer le centre commercial, ce serait un pôle de centralité de la ville qui manquerait beaucoup. Soyons donc contents de savoir que le groupe Klépierre a une bonne cotation. Nous en sommes tous ravis.

**M. le Maire** : Vous avez participé à des campagnes électorales précédentes. Un groupe du Conseil municipal, les Verts notamment, manifestait régulièrement dans le Conseil municipal pour dire leur opposition à l'extension du centre et à la rénovation. J'ai toujours soutenu le projet de Klépierre. C'est pour cela que je suis d'autant plus dépité de leur attitude.

**M. HEBBRECHT** : Espérons que votre dépit ne durera pas trop longtemps, Monsieur le Maire. Espérons que vous ne soyez pas dépité trop longtemps, c'est la solution que je vous propose.

**M. le Maire** : Je le souhaite. Nous sommes un centre-ville. Nous faisons les travaux sur la France libre. Si même on fait le tour du centre pour voir qu'il y a un problème du côté de tous les espaces extérieurs. Si nous faisons des procédures, il y a même des endroits où c'est dangereux par rapport aux piétons.

**Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.**

**M. le Maire** : Est-ce que vous avez voté contre ou abstention ?

**M. HEBBRECHT** : Abstention.

**M. le Maire** : Donc, la motion est adoptée à la majorité et sera transmise au groupe Klépierre.

**3-5 Motion «Retraites : Une réforme injuste et brutale».**

**M. le Maire** : Nous examinons maintenant la motion relative à la réforme des retraites et le soutien au mouvement social.

**M. BRAUD** : Merci, Monsieur le Maire.

Cette motion est présentée par l'ensemble des élus de la majorité municipale et de leur groupe politique.

Lundi 6 février dernier débutait à l'Assemblée nationale l'examen en séance publique de la réforme des retraites comme voulu par le Gouvernement.

Bien avant que la représentation nationale ne s'empare de l'exégèse du texte proposé par l'exécutif, l'ensemble des organisations syndicales - c'est un fait majeur dans l'histoire des mobilisations sociales et populaires - avaient fait part de leur analyse en appelant de manière unitaire les salariés à se mobiliser contre cette réforme inique, injuste et brutale.

Force est de constater que cet appel a été entendu par les Françaises et les Français. Depuis le 19 janvier et à quatre reprises, les 31 janvier, 7 février et 11 février derniers, des millions de personnes, de tout horizon, de tout âge et de toute condition sociale, manifestent

dans les rues partout en France pour protester contre le report à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite et contre l'avancement dans le temps de l'application des 43 années de cotisations nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Les chiffres les plus récents fournis par la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) du Ministère du Travail démontrent que l'emploi est en forte diminution chez les personnes âgées de 60 ans et plus : moins de 40 % d'entre elles travaillent et lorsque c'est le cas, le plus souvent à temps partiel.

Le Gouvernement a donc fait le choix politique de faire porter sur les épaules des séniors et des personnes sans emploi les efforts qu'il estime nécessaires pour rembourser la dette anticipée de l'assurance vieillesse. D'autres alternatives étaient possibles, mais c'est une voie uniforme, pour ne pas dire simpliste – celle du vivre plus longtemps pour travailler plus – qui a été choisie.

Or, si l'espérance de vie des Françaises et des Français a certes augmenté dans le temps, il est totalement erroné de croire que ce temps de vie supplémentaire est vécu par chacune et chacun en parfaite bonne santé.

Le gouvernement espère provoquer une économie de 10 milliards d'euros en retardant de 2 ans l'âge de départ à la retraite. Mais force est de constater que la vie réelle est bien plus complexe que ces projections froides et arithmétiques.

Les chiffres démontrent en effet que le temps séparant la retraite de la fin de vie est bien supérieur pour un salarié qui exerce des fonctions d'encadrement que pour un ouvrier. Les personnes qui exercent les métiers les plus durs et les plus pénibles disposent en général d'une dizaine d'années de vie à la retraite.

Réduire ce temps de retraite de deux ans constitue donc une réforme particulièrement brutale et injuste alors même que les catégories sociales et professionnelles les plus élevées et les plus aisées – dont l'espérance de vie est elle aussi plus élevée – seront moins impactées par ce recul de l'âge légal de départ à la retraite.

Cette réforme est donc injuste, car elle ne prend pas assez en compte les carrières longues de celles et ceux qui ont commencé à travailler très tôt et fait totalement fi de l'impact physique des métiers les plus pénibles.

Le projet de réforme actuellement débattu par le Parlement est enfin particulièrement discriminant et défavorable aux femmes qui, aujourd'hui déjà, ne sont pas à égalité devant la retraite. Leurs carrières sont plus courtes, incomplètes et interrompues parfois à plusieurs reprises avec des salaires inférieurs en moyenne de 20 % à ceux des hommes. Le recul de l'âge de départ à la retraite ne fera donc qu'accroître cette grande inégalité au détriment des femmes.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Conseil municipal de Créteil, par l'adoption de la présente motion, exprime son opposition ferme au projet de réforme des retraites porté par le Gouvernement et témoigne de son soutien plein et entier au mouvement social initié par l'ensemble des organisations syndicales pour obtenir le retrait de cette réforme injuste et brutale.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur BRAUD. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention?

**M. HEBBRECHT :** Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Cette motion va transformer pour quelques instants notre conseil en une petite Assemblée nationale, souhaitons que nous sachions donner une autre image que celle renvoyée par les députés de certains groupes dans l'hémicycle ces derniers jours à l'occasion du débat sur la réforme des retraites.

J'ai lu avec attention le texte de cette motion et j'entends le mécontentement de nos concitoyens qui s'expriment dans la rue et par les différents sondages, et nous ne pouvons y rester insensibles - contrairement à ce gouvernement - parce qu'en effet...

Oui, cette réforme est mal préparée; oui, cette réforme est mal expliquée; oui, cette réforme est décidée dans une période difficile pour les Français - si tant est qu'il y ait un bon moment pour la présenter -; oui, elle peut apparaître violente par sa verticalité et le manque d'écoute et d'empathie du pouvoir.

Cette réforme annoncée est dans la suite des réformes socialistes, comme pour effacer les années Mitterrand qui avait décidé de ramener la retraite de 65 à 60 ans même si les décrets n'avaient été tous promulgués.

En effet, en 2014, c'est sous le gouvernement Hollande (PS) que la ministre Marisol Touraine promulguait une loi portant à 43 annuités pour l'obtention d'une retraite à taux plein à l'horizon 2035.

Le gouvernement veut raccourcir ce temps pour le ramener en 2027. C'est cette mesure qui, me semble-t-il, devrait être discutée et amendée plutôt que le recul de deux ans, de 62 à 64 ans.

En effet, si l'on veut regarder les faits sérieusement, il suffit de reporter ses annuités sur le début des entrées dans le monde du travail. Si un salarié commence à 20 ans, il aura sa retraite à 63 ans à taux plein et cela doit être considéré comme une carrière longue ou tenir compte de la pénibilité de la carrière. Mais si un jeune achève ses études à 24 ans ou à 25 ans, il aura une retraite à taux plein à 67 ou 68 ans.

Ce sont ces questions qui devraient être mises en avant.

Mais pour revenir à des questions plus politiques, je veux vous rappeler qu'en 2022, dans son projet de candidat, Monsieur Macron a annoncé cette réforme à 65 ans.

Avant de voter au premier tour, il fallait lire ses propositions et réfléchir pour le second tour.

Je pense que l'on est malvenu, juste quelques mois après le scrutin présidentiel et législatif, de s'étonner de l'application de ce programme. Surtout quand les syndicats en pointe dans ce combat ont appelé à voter Macron d'eux-mêmes. Je pense que certains d'entre vous dans cette salle ont fait de même pour faire échec à Madame Le Pen qui elle, aujourd'hui, comme pendant la campagne, rejoint les positions de Monsieur Mélenchon et de la NUPES. Avant de conclure, Monsieur le Maire, je me permets de souligner que ce projet est présenté par Madame Borne, Premier ministre et Monsieur Dussopt, tous deux issus du PS et soutenus à l'assemblée par le groupe Renaissance dont beaucoup sont également issus du PS.

Ces rappels étant faits, comme je vous l'ai dit au début de mes interventions, je comprends l'inquiétude des Français, même si pour une grande majorité d'entre eux, ce projet sûrement largement amendé sera voté. Contradiction des sondages, semble-t-il.

Domage que dans cette loi ne soient pas évoqués les deux vrais problèmes qui nécessitent cet allongement pour sauver notre système par répartition : la baisse importante de notre démographie et surtout l'affaiblissement constant de notre industrie.

Je ne crois pas aux solutions proposées par l'extrême gauche, à savoir un jour chasser les milliardaires de France, un autre jour les taxer ou prendre les bénéfices des grandes entreprises.

Enfin pour conclure Monsieur le Maire, mes chers collègues, je me targue d'avoir des convictions qui m'ont fait m'engager en politique et que je n'en déroge pas au gré des vents. Je ne souhaite pas voir à la suite du vote de cette motion mon nom repris dans un tract ou sous une autre forme par les NUPES, par Madame GUETTÉ, députée de notre ville. Alors pour ces dernières raisons surtout, même si je suis conscient de l'inquiétude de nos concitoyens et du manque de réaction du gouvernement, je voterai contre cette motion tout en laissant à chaque membre de mon groupe une totale liberté de vote comme, je n'en doute pas, il en sera de même pour vous, mes chers collègues.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur HEBBRECHT. Je ne vois pas le rapport entre Madame BORNE et la motion que nous présentons, si ce n'est que nous sommes opposés à sa réforme.

**M. HEBBRECHT :** Oui, je sais, c'est gênant !

**M. Le Maire :** Le texte est suffisamment précis et argumenté pour ne pas prolonger les débats. Je le mets aux voix.

**Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains vote contre.**

\*\*\*

**M. le Maire :** Avez-vous des questions diverses ?

**M. HEBBRECHT** : Juste une précision Monsieur le Maire. J'ai été interpellé par les habitants du 10, rue Florie Osmond qui ont vu le montage de plusieurs antennes du groupe Bouygues sur le toit de leur immeuble, un gros paquet, sans en avoir été informés. Je voulais savoir si vous-même en avez été informé ?

Cela s'est fait brutalement. Il y a eu des rénovations et, d'un coup, un énorme pavé au sommet de l'immeuble, avec cinq antennes et une information sur la porte du bailleur Segens pour annoncer qu'ils construisaient cela dessus. Cela inquiète les habitants.

**M. le Maire** : Ils ont annoncé qu'ils ... ?

**M. HEBBRECHT** : Ils ont annoncé qu'ils construisaient ce groupe de cinquantaine en haut de l'immeuble. Êtes-vous informés ?

Cela a surpris les habitants du quartier. J'ai la photo, là. Les habitants sont inquiets.

**M. le Maire** : Nous n'avons pas d'information, mais nous en aurons dès demain.

**M. HEBBRECHT** : J'espère pour me tenir au courant, ainsi que les habitants. Ce serait une bonne chose. Simplement cela, Monsieur le Maire. Merci.

**M. le Maire** : Bonne soirée et même bonne nuit !

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 19).



Le Maire

Laurent CATHALA

La secrétaire de séance

Chantal VALLIER